

Les villes, villages et hameaux du Haut Jura – Quelques indices géographiques historiques

Présentation

L'origine de ce papier était mon simple désir de connaître la réalité géographique jadis des communautés du Haut Jura et de préparer un outil pour m'y retrouver. Par exemple lorsqu'un certain acte dit qu'une personne est de La Mouille, un autre dit qu'elle est de Morez et un troisième de Longchaumois, comment se retrouver dans tous ça ? S'agit-il de la même personne qui a beaucoup bougé ou de personnes différentes ou bien... ? Y a-t-il une explication logique ?¹

Connaitre la différence entre le territoire, les communautés, les paroisses et les prévôtés est parfois difficile mais qui vaut la peine pour mieux comprendre la réalité haut-jurassienne. Un village pouvait se trouver sur le territoire d'une certaine communauté tout en faisant partie d'une paroisse d'un autre nom. Le cas de La Mouille (prieuré/seigneurie/fief/village) par rapport à Morez, les Rousses et Bois d'Amont est particulièrement complexe.

Lorsqu'il y a des données suffisantes, pour chaque lieu dans cette liste il y a une synthèse des exemples se trouvant dans la chronologie suivante et qui consiste en citations avec renvois explicatifs.

Un mot sur l'orthographe de Saint-*Oyend*, l'ancien nom de l'abbaye de Saint-Claude : *Oyend* est la forme privilégiée par Dom Benoît, tandis que dans son *Dictionnaire* Rousset écrit Saint-*Oyan*. Jacquenot choisit *Oyand* pour son livre sur la montre d'armes de 1632.

Mes sources sont notées en fin du papier.

Il n'y a rien de définitif dans ce qui suit, donc toutes suggestions et adjonctions seront les bienvenues.

Pour mieux se repérer dans cet outil un peu compliqué, je l'avoue, une table du contenu précède le texte.



Le petit glossaire qui paraissait à la fin des versions précédentes a été amplement remplacé par *Le Petit lexique encyclopédique haut jurassien* qui se trouve, ainsi que ce papier, sur le site G2HJ.

¹ Pour le cas particulier qui a suscité ces questions, voir en fin du papier.

Table des matières

Présentation.....	1
Table des matières.....	2
Avignon	11
Les trois Batys	11
Bellecombe	12
Bellefontaine.....	12
Synthèse.....	12
Chronologie.....	13
Sans date	13
1357	13
Avant 1505.....	13
1549	13
1631	13
Ca 1638	14
Début du 17 ^e siècle	14
1781	14
Paroisse	14
Bois-d'Amont	15
Synthèse.....	15
Chronologie.....	16
Sans date.....	16
1357	16
1549	16
1558 à 1648.....	17
1606	17
1613	17
1631	17
1640 et 1642	17
1641	17
1644	17
1645	18
Vers 1725	18
1752, 1753 ou 1757	18

1781	18
19 ^e siècle	18
1853	19
Les Landes = Bois d'Amont ?	19
Paroisse	19
Les Bouchoux	20
Les Chalettes	21
Chronologie	21
1549	21
1631	21
Aujourd'hui	21
Chapelle-des-Bois (Doubs) ou Champion	22
Chassal (prévôté de)	22
Château des Prés	23
Châtelblanc, Doubs	23
Chaumont	23
Chaux-des-Prés	24
Chaux-Neuve (Doubs)	24
Chiria	24
Choux et Désertin	25
Cinquétral	25
Chronologie	25
Sans date	25
1283	25
Fin 16 ^e siècle	25
Ca 1638	25
Paroisse	25
Combe Froide	25
1631	26
Aujourd'hui	26
La Côte de Saint-Georges	26
La Cure	26
La Doye	27
Synthèse	27
Chronologie	28
1631	28

1687	28
Aujourd'hui	28
Etables.....	28
Etival.....	29
Les Frasses.....	29
1631	29
Aujourd'hui	29
Gouland.....	29
Chronologie.....	30
L'acensement du 12 septembre 1549	30
1631	30
Aujourd'hui	30
Le Grandvaux	31
Jeurre	32
Les Landes.....	32
Chronologie.....	32
A partir de l'acensement du 12 septembre 1549	32
1613-1616	33
1631	33
Ca 1638	33
1645	33
1666 et 1667	33
Début du 18 ^e siècle	33
Lavancia.....	33
Leschères et Angelon	33
Lézat.....	34
Longchaumoïis	35
Synthèse.....	35
Chronologie.....	35
Anciennement.....	35
1245	35
1357	36
1390	36
1505	36
1517	36

1548	37
1549	37
1578	37
16 ^e siècle	37
Début 17 ^e siècle	37
1613-1614	37
Ca 1638	37
1633-1639	37
Vers le milieu du 17 ^e siècle	38
Paroisse	38
La prévôté	38
Martigna (prévôté de).....	39
Moirans	39
Molinges.....	40
Les Montagnes.....	40
Morbier	41
Synthèse.....	41
Chronologie.....	41
1357	41
1394	42
1549	42
Début du 17 ^e siècle	42
1617	42
1631	42
Ca 1638	42
1781	42
Paroisse.....	42
Prévôté.....	43
Morez	43
Synthèse.....	44
Chronologie.....	44
Anciennement.....	44
1357	44
1481	44
1613-1614.....	45

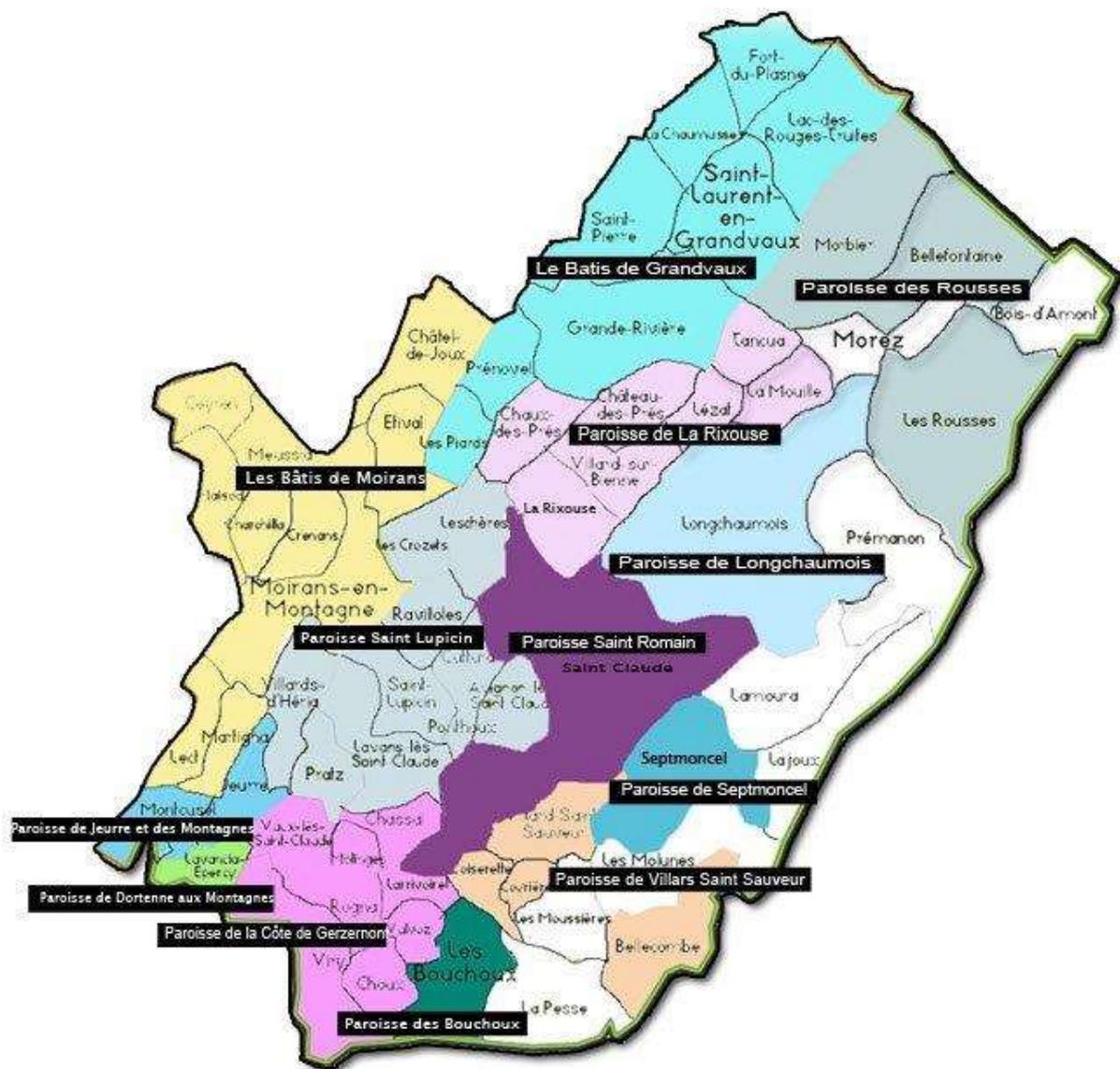
1631	45
1633-1639	45
<i>Ca</i> 1725	45
1742	45
1776	45
1781	45
Paroisse	45
Prévôté	46
La Mouille	46
Synthèse	46
Chronologie	47
Sans date	47
Fin 13 ^e siècle	47
1357	48
1484	48
1505	48
1541	48
1549	48
Début du 17 ^e siècle	49
1613	49
1613-1614	49
1631	49
1633-1639	49
<i>Ca</i> 1638	49
1644	49
1645	49
1667	50
<i>Ca</i> 1725	50
1776	50
1781	50
Paroisse	50
Prévôté	50
Les Moussières	50
Mouthe (Doubs)	51
Orcières	52

Synthèse.....	52
Chronologie.....	52
1390	52
Début du 17 ^e siècle	52
1633-1639	53
<i>Ca</i> 1638	53
Prévôté.....	53
Les Piards	53
<i>Ca</i> 1638	53
Pratz (prévôté de)	54
Prémanon.....	54
Sans date.....	54
1631	54
Paroisse	55
Prénoyel	55
<i>Ca</i> 1638	55
Rhien	55
La Rixouse	56
<i>Ca</i> 1638	56
Paroisse	56
Les Rivières.....	57
1540	57
Rogna	58
Ronchaud (prévoté de)	58
Les Rousses	58
Synthèse.....	58
Chronologie.....	59
Sans date.....	59
1283	59
1357	59
1484	59
1549	59
16 ^e et 17 ^e siècles	60
1613-1614	60
1631	60
<i>Ca</i> 1638	60

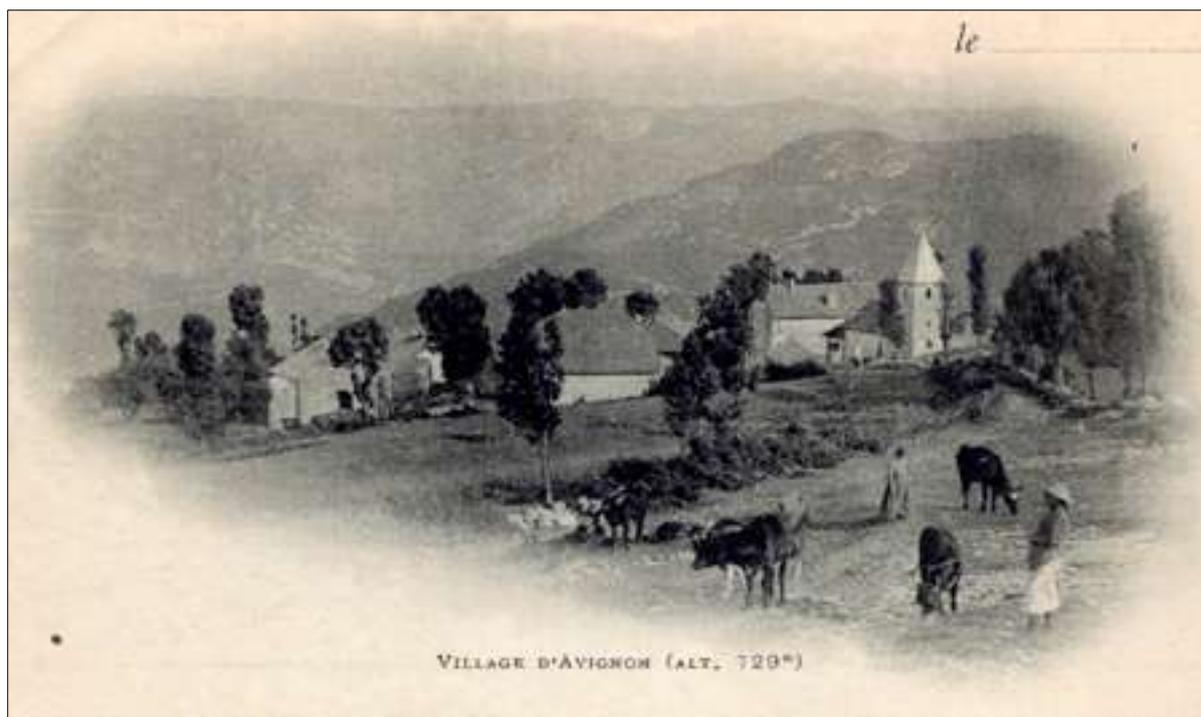
1644	60
1667	60
Ca 1725	60
1753 ou 1757	61
1781	61
Avant 1800	61
Paroisse	61
Prévôté	62
Le Sagy	62
Chronologie	62
1540	62
1542	63
1549	63
Vers le milieu du 16 ^e siècle	63
Après 1613	63
1631	63
Saint-Claude	64
Paroisse	64
Prévôté	64
Saint-Lupicin	65
Paroisse	65
Prévôté	66
Saint-Sauveur	66
Paroisse	66
Prévôté	66
Septmoncel	67
Synthèse	67
Chronologie	67
Sans date	67
Anciennement	68
1245	68
15 ^e siècle	68
16 ^e siècle	68
1522	68
1548	68
16 ^e et 17 ^e siècles	69

1613	69
1613-1614	69
1617	69
1645	69
Paroisse	69
Prévôté	70
Sièges	70
Tancua	71
Chronologie	71
Sans date	71
1633-1639	71
Aujourd'hui	71
Trélarce	72
Synthèse	72
Chronologie	72
Sans date	72
1549	72
1631	73
1633-1639	73
1669	73
1781	73
Aujourd'hui	73
Valfin	73
Fin 16 ^e siècle	73
Ca 1638	73
Vaucluse	73
Fin 16 ^e siècle	74
Ca 1638	74
Vaux	74
Les Villars	74
Viry	74
Le Vivier	75
Chronologie	75
1541	75
Après 1549	75

En 1631	76
Actuellement.....	76
Vulvoz.....	76
Le cas particulier cité plus haut	77
Sources.....	78



Mes remerciements à Remy DUMOND FILLON pour cette carte



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1125

Avignon

Article dans le *Dictionnaire Rousset*, tome I, page 133 (PDF 145).

*La prévôté de Saint-Oyend, dont dépendaient les villages de Vallefin, Avignon, Cinquétral, Vaucluse et Étables, était possédée, nous l'avons vu, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, par les GAILLARD, seigneurs de Crilla.*²

*Ca 1638³ : La paroisse de Saint-Claude et de Saint-Romain comprend la ville et les villages de Vaucluse, Cinquétral, Avignon, Etable, Chaumont et Valfin.*⁴

Les trois Batys

*Ca 1638 : Quand don Juan d'Autriche fut nommé de Saint-Claude⁵, il voulut connaître exactement l'état de la terre dont il devenait le seigneur immédiat, la condition de ses habitants, la nature de ses redevances. Il fit faire à cette fin un mémoire détaillé. Or ce mémoire existe encore [1890-1892]. Nous allons en donner le précis ; cet exposé servira de conclusion à ce que nous avons dit des trois bâtys et de préparation à ce qu'il nous reste à en dire par la suite, en faisant connaître dans son ensemble l'état social de nos pères à la fin de l'époque que nous étudions, au milieu du XVII^e siècle.*⁶

*La dite terre est composée de trois bâtys, scavoir celui de la Grande Cellèrerie, de Moirans et de Grandvaux, et iceux composés de plusieurs communautés et villages.*⁷

² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2298, page 486 (PDF 491)

³ Voir la section sur les trois Batys.

⁴ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2264, page 474 (PDF 479)

⁵ Juan José d'Autriche, abbé de 1638 à 1679 (Wikipédia, liste des abbés de Saint-Claude dans https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_de_Saint-Claude)

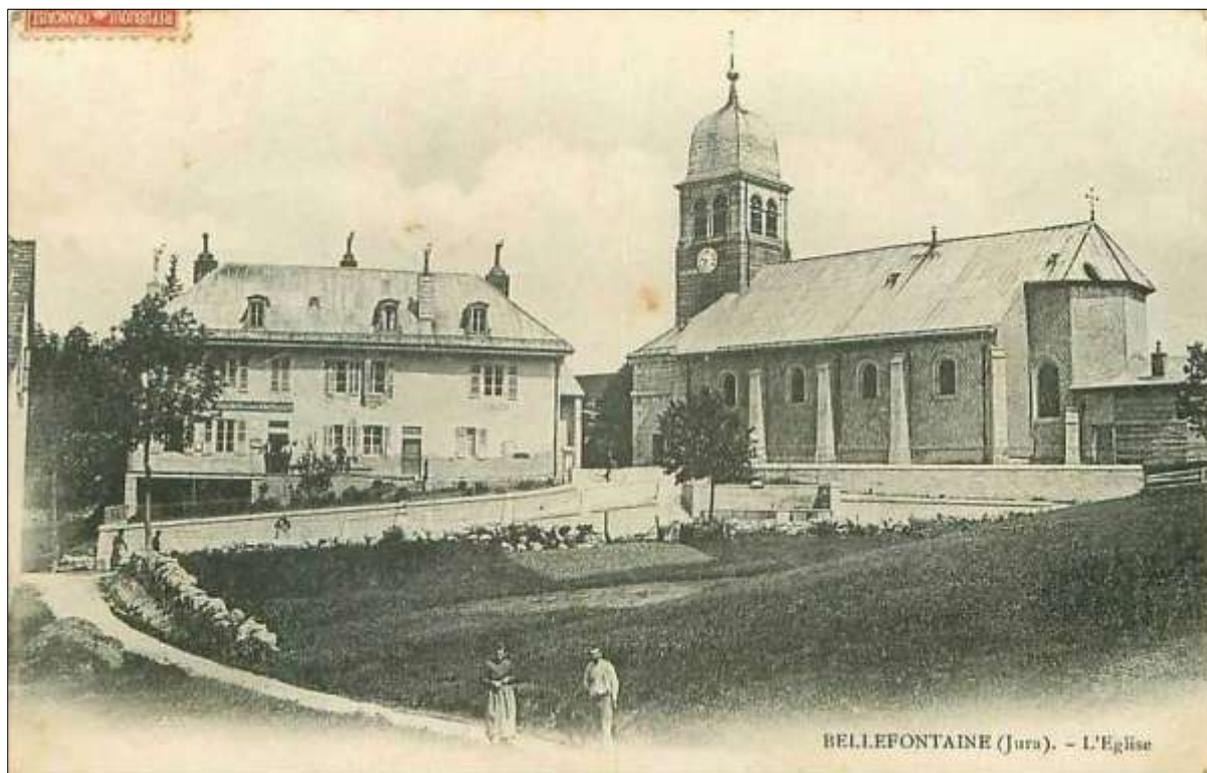
⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2262, page 473 (PDF 478). Les paragraphes 2264 à 2281 du tome II contiennent des citations de ce mémoire.

⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2263 (suite), page 474 (PDF 479)

Bellecombe

Article dans le *Dictionnaire Rousset*, tome I, page 194 (PDF 206), en bas de la page.

Il n'y avait encore à Bellecombe, au XV^e siècle « qu'un très petit nombre » de fermes [citation du Dictionnaire de Rousset] ... Ce hameau dépendait encore, comme les Moussières, de la vaste paroisse de Saint-Sauveur.⁸



Collection P. Zorio

Bellefontaine

Il y a un article dans le *Dictionnaire Rousset*, tome 1, B-197 (page 207 de la version PDF).

Synthèse

En 1357 ou peu après, les religieux de l'abbaye de Saint Claude ont déclaré que (ce qui deviendrait la commune de) Bellefontaine, entre autres, leur appartenait personnellement puisque faisant partie du territoire du prieuré, de la seigneurie, de la Mouille. Le village de Bellefontaine faisait donc depuis lors partie du fief de La Mouille, ce qui voulait dire que les habitants avaient des obligations financières envers la seigneurie et devait subir sa justice. Cette situation a continué jusqu'en 1781 lorsque les habitants de la terre de La Mouille ont été affranchis.

Malgré cet état de dépendance, en l'an 1549 Bellefontaine était une communauté distincte et une des trois seules existantes dans la région proche. Genoudet aussi note qu'au début du 17^e siècle Bellefontaine était une communauté distincte de La Mouille.

Bellefontaine faisait partie de la paroisse de Morbier jusqu'en 1771.

⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2244, page 466 (PDF 471)

Chronologie

Sans date

Le territoire de cette commune [de Bellefontaine] était très vaste dans l'origine. Il s'étendait du Grandvaux à la Crête-du-Rixou, et de la rivière de Bienne à la seigneurie de Châtelblanc.⁹

1357

[U]n décret de l'archevêque de Lyon unit [La Mouille] définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du **territoire** de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice.¹⁰

La Mouille était le chef-lieu d'une prévôté ayant pour dépendances Morez, Morbier, les Rousses, Bois-d'Amont et Bellefontaine.¹¹

Avant 1505

Seigneurie dite de la Mouille ou de la Pitance.¹²

Bellefontaine était du nombre des villages qui composaient ce fief. Par diverses reconnaissances passées depuis 1505, les sujets d'étaient reconnus main-mortables de corps et de biens et supportèrent patiemment les charges de la servitude pendant plusieurs siècles.¹³

1549

En 1549 il n'y a que trois communautés qui existaient : La Mouille, Morbier et Bellefontaine.¹⁴

Dom Benoît précise les limites de l'acensement de 1549 :

... au nord, le Pré Rodet, entre les villages actuels de Bois-d'Amont et du Brassus ; à l'occident, les limites mêmes du Risoux, au-dessus de Bellefontaine ; au midi, la gorge de Gouland et le chemin qui mène de Morbier, nous dirions aujourd'hui de Morez à Saint-Cergues ; à l'orient, la terre même de Saint-Cergues, qui est de la directe de l'abbé, et les domaines du duc de Savoie ou la baronnie de Vaud. Il comprend donc non seulement la forêt proprement dite du Risoux, mais encore toute la vallée qui d'étende à l'orient de cette forêt, jusqu'à l'arête du Noirmont, entre les terres inféodées à l'abbaye du Lac de Joux dans la partie inférieure de la vallée, et le chemin de Morbier à Saint-Cergues, à son extrémité supérieure. Le vivier, déjà acensé auparavant à Charles GIROD, et quelques autres lambeaux de terre sont exceptés de la concession.¹⁵

1631

A cette époque une bonne partie du village, sinon tout, appartenait au prieuré de La Mouille. Cités dans une liste¹⁶ des villages et hameaux où habitaient ceux qui payaient la dîme sont :

- Le Carre dez les chappotz Jusques au daval de Bellefontaine

⁹ Rousset, tome 1, page B-200 (PDF 210)

¹⁰ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

¹¹ Rousset, tome 4, page M-424 (PDF 433)

¹² *La Terre de la Mouille dépendait du Pitancier, ou Pidancier, officier chargé du ravitaillement du monastère* (Genoudet, page 18).

¹³ Rousset, tome 1, page B-200 (PDF page 210)

¹⁴ Genoudet, page 49

¹⁵ Dom Benoit, tome II, paragraphe 2215, page 449 (454 en PDF)

¹⁶ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1214 dans la transcription Reverchon)

- *Le Carre dez Chappots Jusques au daval a la de Bellefontaine* -coste du Chandelier & Riseul [Les mots barrés sont du scribe.]
- *Le Carre sus la coste de Chandelier & la Chaux Morand*

Ca 1638

(Pour la date, voir la section sur les trois Batys.) *Les territoires des villages de Longchaumoï, Orcières et la Mouille, de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et les Landes, comme aussi les habitants d'iceux dépendent de messieurs les grand prieur, officiers et religieus du royal monastère d'illec...*¹⁷

Début du 17^e siècle

*Les Communautés de Morbier et de Bellefontaine étaient indépendantes de la Communauté de la Mouille, de même que celle de Longchaumoï et celle d'Orcières.*¹⁸

1781

*Les communautés de la terre de la Mouille [dont Bellefontaine] firent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude...Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre [celui de CHRISTIN et VOLTAIRE contre l'abbaye de Saint-Claude], prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieus affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779...*¹⁹

Paroisse

*La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans sa circonscription primitive l'immense espace qui composa plus tard celles de la Rixouse, de Morbier, de Bellefontaine, des Rousses, de Bois-d'Amont, les seigneuries de Mouthe et de Châtelblanc, ...*²⁰

Registres paroissiaux dès 1771.²¹

¹⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2275, page 476 (PDF 481)

¹⁸ Genoudet, page 26

¹⁹ Rousset, tome 1, page B-200 (PDF 210)

²⁰ Rousset, tome 4, page M-399 (PDF 408)

²¹ *Nouveau guide*, page 136



Bois-d'Amont

Photo L. REVERCHON

Bois-d'Amont

Un article sur Bois d'Amont se trouve dans le *Dictionnaire Rousset*, tome 1, page B-265 (PDF 275)

Synthèse

Au début de la colonisation, Bois d'Amont, appelé « Les Landes » ou « Les Landes d'amont », faisait partie des Rousses. Contrairement aux Rousses qui appartenait à La Mouille, le futur Bois d'Amont dépendait de la communauté de Septmoncel. C'était la rivière de l'Orbe qui séparait les territoires de La Mouille (à l'ouest) de celles de Septmoncel (à l'est). (Les Rousses, au sud du lac du même nom qui est la source de la rivière, tombait dans le giron de La Mouille.)

Un des résultats d'un décret de l'archevêque de Lyon en 1357 était que le prieuré de la Mouille, le seigneur, avait acquis les droits de « taxation » et de justice sur la commune actuelle de Bois d'Amont (et Morbier, Morez, Bellefontaine et les Rousses). Cette situation a continué jusqu'en 1781 lorsque les habitants de la terre de La Mouille ont été affranchis.

En 1549 des terres de la seigneurie de La Mouille, comprenant le futur Bois d'Amont, ont été accensées à des habitants de La Mouille, Morbier et Bellefontaine qui les ont ensuite colonisées. Puisque à cette époque le futur Bois d'Amont faisait partie des Rousses, on peut comprendre qu'il soit inclus dans le « *tout ce qui dépendait de la seigneurie de la Mouille* ». Bois d'Amont a continué à appartenir au prieuré, à la seigneurie, de la Mouille jusqu'en 1781.

En 1613 la paroisse des Rousses a été créée, paroisse qui comprenait le territoire des Rousses et de Bois d'Amont. Le territoire de cette nouvelle paroisse faisait pourtant toujours partie des communautés civiles de Septmoncel, sur la rive droite de l'Orbe, et de La Mouille, sur la rive gauche de l'Orbe.

Depuis 1613-1616 au plus tard les Landes sont tenues pour distinctes des Rousses. Le nom « Bois d'Amont » a été associé à une transaction de 1627. Des scribes de cette époque semblent utiliser indifféremment les noms de « les Landes » et de « Bois d'Amont ».

En 1645 en plus de faire partie de la seigneurie de la Mouille, Bois d'Amont a été détaché officiellement de la communauté de Septmoncel et rattaché à la communauté de La Mouille.

Vers 1725, La Mouille-Morez s'est séparé complètement des Rousses. Puisque, jusqu'à preuve du contraire, Bois d'Amont faisait toujours partie des Rousses (communauté et paroisse), nous pouvons penser que c'est vers cette date que Bois d'Amont aussi a perdu son lien à La Mouille-Morez.

En 1753 Bois-d'Amont est devenu une communauté indépendante de celle des Rousses.

Chronologie

Sans date

Au début de la colonisation, les Rousses n'étaient qu'une simple expression géographique. La partie des Rousses qui comprend aujourd'hui [1988] le Vivier, Les Rousses d'Amont, le Village, le Sagy et Trélarce, peuplés en grande partie de Mouillerands et de Bellefontainiers, appartenait à la communauté de La Mouille. Les Landes qui comprenaient le Platelet, les Landes devant et derrière, les Plans, le Gravier, la Bourbe, les Landes de Bois d'Amont, habités principalement par de Septmoncelands et par quelques Mouillerands, dépendaient de la communauté de Septmoncel.²²

Bois-d'Amont dépendait de la seigneurie dite de la Mouille ou de la Pitance, qui appartenait aux religieux de Saint-Claude.²³

Le Crétet, la Frontière, les Landes d'Aval et le Vivier font partie de la commune.²⁴

1357

Ce qui deviendra Bois d'Amont tombe sous l'autorité du prieuré de La Mouille pour les dîmes et la justice :

[U]n décret de l'archevêque de Lyon unit [La Mouille] définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du territoire de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice.²⁵ La Mouille était le chef-lieu d'une prévôté ayant pour dépendances Morez, Morbier, les Rousses, Bois-d'Amont et Bellefontaine.²⁶

1549

Les Rousses (dont faisait partie Bois d'Amont jusqu'en environ 1752) cité dans l'acensement « des Joux-Noirs et du Risoux » du 12 septembre 1549 :

... les communaux, montagnes et Joux-Noires rière le territoire des Rousses, les monts Rixou et Treslarce, et en général tout ce qui dépendait de la seigneurie de la Mouille, depuis le pré Rodet jusqu'à la Roche-Bellefranche, de cette roche au lieu des Auges, au sommet de la Chaux-Sèche, au point où elle forme une échancrure ; le rocher des Chalettes devait servir de limite au nord et le pré de Treslarce au couchant, en suivant le grand chemin public de Morbier à Saint-Cergues. La concession s'étendait à l'est et au sud jusqu'aux limites du pays de Vaud et de Saint-Cergues.²⁷

²² Berthet, page 212

²³ Rousset, tome 1, page B-266 (PDF 276)

²⁴ Rousset, tome 1, page B-265 (PDF 275)

²⁵ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

²⁶ Rousset, tome 4, page M-424 (PDF 433)

²⁷ Rousset, tome 1, page B-267 (PDF 277). Ceci paraît dans l'article sur Bois d'Amont. Le document lui-même se trouve sous la cote 2H751 aux Archives Départementales du Jura.

Dom Benoît²⁸ précise les limites de l'acensement de 1549 :

... au nord, le Pré Rodet, entre les villages actuels de Bois-d'Amont et du Brassus ; à l'occident, les limites mêmes du Risoux, au-dessus de Bellefontaine ; au midi, la gorge de Gouland et le chemin qui mène de Morbier, nous dirions aujourd'hui de Morez à Saint-Cergues ; à l'orient, la terre même de Saint-Cergues, qui est de la directe de l'abbé, et les domaines du duc de Savoie ou la baronnie de Vaud. Il comprend donc non seulement la forêt proprement dite du Risoux, mais encore toute la vallée qui d'étende à l'orient de cette forêt, jusqu'à l'arête du Noirmont, entre les terres inféodées à l'abbaye du Lac de Joux dans la partie inférieure de la vallée, et le chemin de Morbier à Saint-Cergues, à son extrémité supérieure. Le vivier, déjà acensé auparavant à Charles GIROD, et quelques autres lambeaux de terre sont exceptés de la concession.

1558 à 1648

Dans un document sous la cote 2H798 aux Archives Départementales du Jura on trouve mention des Landes pour plusieurs transactions de 1558 à 1648. Dans le même document nous trouvons une seule fois le nom Bois d'Amont associé à une transaction de 1627.

1606

Bois d'Amont aurait été une commune reconnue officieusement sinon officiellement :

*En 1606, la commune de Bois-d'Amont...*²⁹

1613

Bois d'Amont fait partie de la nouvelle paroisse des Rousses :

*C'est le 21 septembre 1613 que l'archevêque de Lyon, Simon de Marquemont, signa à Saint-Amour une ordonnance prononçant l'érection de la paroisse des Rousses. Celle-ci comprenait tout le territoire des paroisses actuelles des Rousses et de Bois-d'Amont.*³⁰

*En fait, le territoire paroissial faisait toujours partie des communautés civiles de Septmoncel, sur la rive droite de l'Orbe, et de La Mouille, sur la rive gauche de l'Orbe.*³¹

1631

« Le vivier damont » appartenait au prieuré de La Mouille.³² Est-ce le Vivier de Bois d'Amont ?

1640 et 1642

Dans un autre document sous la même cote (2H798) il n'y a aucune mention des Landes et au moins trois citations du nom Bois d'Amont pour les années 1640 et 1642.

1641

En 1641 Bois d'Amont était sur le territoire de La Mouille, selon un document du 12 mai 1641.³³

1644

*En 1644, la communauté ou commune de la Mouille, qui comprenait les Rousses et Bois-d'Amont...*³⁴

²⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2215, page 449 (454 en PDF)

²⁹ Rousset, tome 1, page B-269 (PDF 279) :

³⁰ Bono, page 17

³¹ Bono, page 18

³² Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

³³ Cote 2H798 aux AD du Jura (image Dscn0164 de la transcription Reverchon)

³⁴ Berthet, page 259

1645

Bois d'Amont ne fait plus partie de la communauté de Septmoncel, étant rattaché à la communauté de La Mouille.

Vers 1725

Les Rousses se sépare complètement de La Mouille-Morez. Puisque, jusqu'à preuve du contraire, Bois d'Amont faisait toujours partie des Rousses (communauté et paroisse), nous pouvons penser que c'est vers cette date que Bois d'Amont aussi a perdu son lien à La Mouille-Morez :

*Vers 1725, La Mouille-Morez se séparèrent complètement des Rousses...*³⁵

1752, 1753 ou 1757

Bois d'Amont devient une communauté indépendante de celle des Rousses :

*Bois-d'Amont était devenu une communauté séparée à partir de 1752.*³⁶

*Bois-d'Amont sera une commune séparée à partir de 1752.*³⁷

*Enfin, en 1753, après deux ans de requêtes et de procès, Bois-d'Amont devenait une communauté indépendante de celle des Rousses.*³⁸

*La communauté de Bois d'Amont se disjoint de celle des Rousses en 1757.*³⁹

1781

Bois d'Amont n'est plus sous l'autorité du prieuré de La Mouille en ce qui concerne la dîme et la justice :

*Les communautés de la terre de la Mouille [dont Bois d'Amont] firent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude...Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre [celui de CHRISTIN et VOLTAIRE contre l'abbaye de Saint-Claude], prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779...*⁴⁰

19^e siècle

Pendant la mise en place à Bois d'Amont du cadastre napoléonien, le territoire a été divisé en sections auxquelles ont été assignés les lettres A à D. Nous trouvons ces lettres dans des documents variés où parfois seule la lettre de la section nous renseigne sur le lieu d'habitation de la personne en question. En voici la clé⁴¹ :

A – Le Village

B – Les Landes d'Amont

³⁵ Berthet, page 213

³⁶ Berthet, page 56

³⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2222, page 452 (PDF 457)

³⁸ Bono, page 18

³⁹ Genoudet, page 37

⁴⁰ Rousset, tome 1, B-200 (PDF 210)

⁴¹ Mes remerciements à Jacques Berthet qui m'a indiqué la clé pour ces lettres, à chercher sur le site Internet des Archives Départementales du Jura :

http://archives39.fr/search?preset=60&adv%5B1%5D%5Btype%5D=Descripteurs+lieux&field-type%5Bext_ctrl_geogname%5D=autoselect&adv%5B1%5D%5Bvalue%5D%5B0%5D=Bois-d'Amont%2C+commune&adv%5B2%5D%5Bboolean%5D=ET&adv%5B2%5D%5Btype%5D=Titre&field-type%5Bdc_title%5D=select&adv%5B2%5D%5Bvalue%5D%5B0%5D=&adv%5B3%5D%5Bboolean%5D=ET&adv%5B3%5D%5Btype%5D=Identifiant&field-type%5Bdc_identifieur%5D=text&adv%5B3%5D%5Bvalue%5D%5B0%5D=&adv-query=%28Descripteurs+lieux%3A+%22Bois-d'Amont%2C+commune%22%29&search-adv=Chercher&custom-search-form=true&view=medias&sort=dc_identifieur_sort%3Aasc&search-adv=1)

C – Les Landes d’Aval
D – Le Vivier

1853

Un quartier de Bois-d’Amont s’appelle au ‘Vivier’.⁴²

Les Landes = Bois d’Amont ?

Voir aussi l’article Les Landes.

*Aujourd’hui un hameau des Rousses et un autre de Bois-d’Amont portent le nom de Landes. Au XVI^e et au XVII^e siècles, les Landes comprenaient non seulement le territoire de ces deux hameaux mais tout celui qui s’étend entre l’un et l’autre et où sont aujourd’hui les hameaux du Gravier, des Berthets, etc., bien plus tout ce qui s’étend à l’orient du lac et de la rivière au pied du Noirmont.*⁴³

Bono, page 11 : *C’est ainsi que ce village si charmant, construit après le défrichement de la forêt, troqua son nom primitif : « Les Landes » contre celui de Bois-d’Amont.*

Rousset dans son *Dictionnaire* suggère l’équivalence des Landes et de Bois d’Amont. Dans l’article sur Bois d’Amont (page B-267, PDF page 277) il écrit, en traitant d’événements du 16^e siècle :

Les luttes continuelles qui s’engagèrent à l’occasion des limites devinrent funestes aux habitants de Landes.

Page B-268 (PDF 278) :

...les possessions de la Chartreuse d’Aujon s’étendaient jusqu’à l’Orbe, et comprenaient par conséquent la montagne de Noirmont et le territoire des Landes.

et

...le 17 juin 1593, 50 hommes armés, du bailliage de Nyon, envahirent inopinément la vallée des Landes...

Ailleurs dans l’article il utilise ou l’un ou l’autre des noms pour désigner la même communauté.

Dans son article sur Les Rousses⁴⁴ Rousset écrit sur l’obtention par les habitants des Landes de l’autorisation en 1664 de bâtir une chapelle dans leur village.

Il ne faudrait pourtant pas confondre les deux hameaux que les gens de l’époque appelaient Les Landes. Dans Berthet :

*Les Landes qui comprenaient le Platelet, les Landes devant et derrière, les Plans, le Gravier, la Bourbe, les Landes de Bois d’Amont, ...*⁴⁵

Dans le Bulletin annuel n^o 38 des Amis du Vieux Saint-Claude, dans l’article de Noël Chretien titré « Le raid des Bernois sur la Combe des Landes le 17 juin 1593 » on lit page 52, « ... Territoire dans lequel se trouvent les Landes d’Aval, entre la Cure actuelle et le carrefour des Sports, et les Landes d’Amont, future Bois d’Amont ».

Paroisse

*La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans sa circonscription primitive l’immense espace qui composa plus tard celles de la Rixouse, de Morbier, de Bellefontaine, des Rousses, de Bois-d’Amont, les seigneuries de Mouthe et de Châtelblanc, ...*⁴⁶

⁴² Rousset, tome 1, page B-266 (PDF 276)

⁴³ Dom Benoit, tome II, page 450 (PDF 455), renvoi 3

⁴⁴ Rousset, tome 5, page R-482 (PDF 492)

⁴⁵ Berthet, page 212

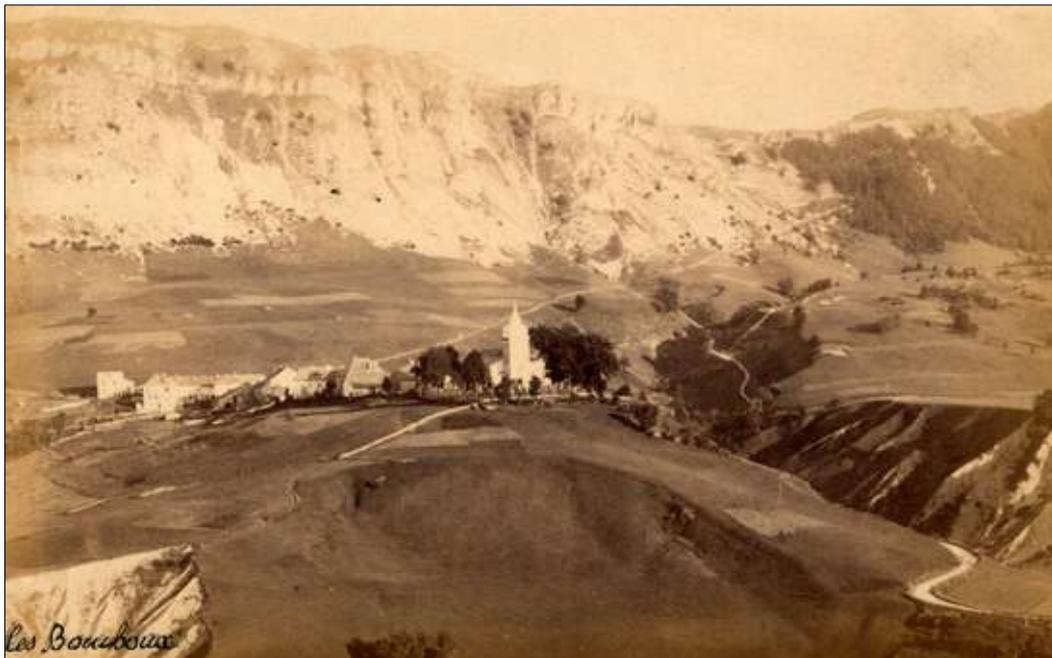
⁴⁶ Rousset, tome 4 page M-399 (PDF 408)

Les Landes dépendaient dans l'origine des paroisses de Longchaumois et de Septmoncel, de l'archiprêtré d'Ambronay et du diocèse de Lyon. Elles en furent démembrées en 1613, époque à laquelle le village des Rousses fut érigé en cure. En 1664, le chapitre de Saint-Claude autorisa l'érection d'une chapelle à Bois-d'Amont, sur un terrain amorti gratuitement, à charge par les habitants de l'entretenir et de la doter. Le 17 mars 1724, l'archevêque de Lyon convertit cette chapelle en succursale ; l'évêque de Saint-Claude, le 25 avril 1771, lui donna le titre de cure.⁴⁷

[Au début du 18^e siècle] Cet accroissement de la population dans la haute vallée porte les habitants des Landes à désirer posséder une chapelle sur leur territoire.⁴⁸

Registres paroissiaux dès 1724.⁴⁹

La chapelle de Bois-d'Amont devient église paroissiale en 1772.⁵⁰



Les Bouchoux, Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1484

Les Bouchoux

Article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome I, page 284 (PDF 296).

Aux 16^e et 17^e siècles : *La population des Bouchoux, comme celle de Septmoncel et des Rousses, reçut des accroissements considérables. Le prieur des Bouchoux fit de nombreux acensements à de nouveaux colons sur les terres qui dépendaient de lui...*⁵¹

Dans paragraphe 2272 de tome II (page 475, PDF 480) Dom Benoît écrit davantage sur le village des Bouchoux vers 1638⁵².

⁴⁷ Rousset, tome 1, page B-270 (PDF 280)

⁴⁸ Berthet, page 56

⁴⁹ *Nouveau guide*, page 145

⁵⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2222, page 452 (PDF 457)

⁵¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2243, page 465 (PDF 470)

⁵² Pour l'explication de la date, voir la section sur les Batys.



Le hameau des Chalettes est au loin. Vue avec vache depuis les Chaumelles de Bellefontaine.

Photo L. REVERCHON.

Les Chalettes

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

Chronologie

1549

Dom Benoît tome II, paragraphe 2214, page 448 (453 en PDF) : L'acensement de 1549 ratifié au 21 septembre, traitant des...

montagnes et joux noires sises en et rière le territoire des Rousses, à savoir les montagnes du Rizous et Treslarce, en la seigneurie de la Pitance, dès le lieu dit au Prel Rodet, tirant à Roche Becfranche, et dès laditte Roche Becfranche à l'haut de la Chaux Sèche, au lieu des Auges, tirant à l'Encrenne de la Roche et rouchet des Chalettes devers bize, et dès laditte Roche des Chalettes tirant au Prel de Treslarce devers soleil couchant, et le Prel de Treslarce tirant par dessus le Prel des Prost de Longchaumois estant en Goulans, et en dessous le Prel de Louis Gros des Rousses par dessus le Saugy, tirant au grand chemin public allant dudict Morbier à Saint-Cergue devers vent, et du costé du soleil levant les limites du pays de Savoie et dudict Saint-Cergues.

1631

« Le Carre des Challettes & les Fraisses » appartenait au prieuré de La Mouille.⁵³

Aujourd'hui

Actuellement le hameau des Chalettes fait partie de Morbier.⁵⁴

⁵³ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1214 dans la transcription Reverchon)

⁵⁴ *Dictionnaire des toponymes de France*



Chapelle-des-Bois (Doubs), photo L. REVERCHON

Chapelle-des-Bois (Doubs) ou Champion

Tout cet article sur Chapelle des Bois provient de Dom Benoît, tome II, paragraphe 2288, page 481 (PDF 486) :

Le territoire confié aux soins du vicaire de Chaux-Neuve était considérable ; mais pendant longtemps les habitants étaient fort peu nombreux ; car toute la région qui s'étendait à l'orient de Chaux-Neuve était couverte de bois. Or, au XVI^e et au XVII^e siècle, les colons se multiplièrent au sein de ces forêts, comme dans toutes les régions voisines de la Suisse.

En 1632, les habitants de la région la plus montagneuse sollicitèrent de l'archevêque de Besançon la permission de bâtir une chapelle à Champion. Cette permission leur est accordée le 15 janvier 1633, « à cause de la peine qu'ils ont d'aller entendre la sainte messe à leur paroissiale pour la distance qu'il y a d'environ deux lieus ». ⁵⁵... Les habitants de Champion, des Cyves, des Mortes, fournirent la somme de 1400 francs. ⁵⁶

Grâce à cette somme et au travail dévoué des habitants, la chapelle fut promptement construite. Elle s'appela, à cause de sa position, la Chapelle des bois, et donna peu à peu son nom à tout le territoire voisin, plus tard à la paroisse dont elle fut l'origine et dont elle demeura le centre.

Le curé de Mouthe, Pierre Lhomme, donna son consentement à l'érection de la chapelle, le 16 avril 1634. ⁵⁷

Chassal (prévôté de)

Il y a un article sur le village de Chassal dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome I, page 491 (PDF 503).

Sans date précise : [La prévôté] de Chassal ou de la Vallée continue de même d'être possédée par la famille de CHASSAL... ⁵⁸

⁵⁵ Le renvoi ici dit « Archives Paroissiales de Chapelle-des-Bois, n. 34. »

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Le renvoi ici dit « Ibid. n. 33. »

⁵⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2300, page 487 (PDF 492)

Château des Prés

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome II, page 1 (PDF 11).

*Ca 1638⁵⁹ : La Rixouse, comme aussi les villages des Villars, Lézat et Tancua dépendans de la paroisse d'illec [de la Rixouse], appartiennent à Son Altesse... Les villages du Château des Prés et de les Chaux des Prés dépendent de ladite paroisse...*⁶⁰

Châtelblanc, Doubs

Dans tome II de son œuvre (paragraphe 2286, page 481 ou PDF 486), Dom Benoît écrit sur la seigneurie (sans date précise) de Châtelblanc, paroisse de Mouthe, et de la chapelle érigée à Chaux-Neuve en 1444.

Chaumont

Article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome II, page 43 (PDF 53).

*Ca 1638⁶¹ : La paroisse de Saint-Claude et de Saint-Romain comprend la ville et les villages de Vaicluse, Cinquétral, Avignon, Etable, Chaumont et Valfin.*⁶²

Cette phrase est suivie de la description des limites du territoire de Chaumont.

⁵⁹ Voir la section sur les trois Batys.

⁶⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2276, page 476 (PDF 481)

⁶¹ Voir la section sur les Batys.

⁶² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2264, page 474 (PDF 479)



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1564

Chaux-des-Prés

Article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome II, page 71 (PDF 81)

Ca 1638⁶³ : *La Rixouse, comme aussi les villages des Villars, Lézat et Tancua dépendans de la paroisse d'illec [de la Rixouse], appartiennent à Son Altesse... Les villages du Château des Prés et de les Chaux des Prés dépendent de ladite paroisse...*⁶⁴

Chaux-Neuve (Doubs)

Dans tome II de son œuvre (paragraphe 2286, page 481 ou PDF 486), Dom Benoît écrit sur la seigneurie (sans date précise) de Châtelblanc, paroisse de Mouthe, et de la chapelle érigée à Chaux-Neuve en 1444.

Il ajoute (paragraphe 2288, page 481 ou PDF 486) : *Le territoire confié aux soins du vicaire de Chaux-Neuve était considérable ; mais pendant longtemps les habitants étaient fort peu nombreux ; car toute la région qui s'étendait à l'orient de Chaux-Neuve était couverte de bois...*

Chiria

Mention dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome II, page 138 (PDF 148).

*Au XV^e et au XVI^e siècle, presque tous les habitants de Vaux et de Chiria étaient teinturiers. Cette industrie y avait été introduite par une famille allemande.*⁶⁵

⁶³ Voir la section sur les trois Batys.

⁶⁴ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2276, page 476 (PDF 481)

⁶⁵ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2246, page 466 (PDF 471), citant le *Dictionnaire* de Rousset.

Choux et Désertin

Article sur Choux dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome II, page 156 (PDF 166). Il n'y a pas d'article sur Désertin.

Dans paragraphe 2270 de tome II (page 475, PDF 480) Dom Benoît écrit sur les villages de Choux et de Désertin vers l'année 1638⁶⁶.

Cinquétral

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome 2 page 159 (PDF 169).

Chronologie

Sans date

Ce village n'apparaît que tard dans les chartes. Les premiers titres qui le mentionnent ne datent que du commencement du XIII^e siècle. N'était-ce dans l'origine qu'un simple hameau de la ville de Saint-Oyan-de-Joux ? ...

*Seigneurie : Cinquétral dépendait du Bâtis de la Grande-Cellererie et appartenait en toute justice à l'abbé de Saint-Claude.*⁶⁷

1283

*Par un acte daté du mois de janvier 1283 ..., Aimon de Prengin témoigna tout le regret qu'il éprouvait d'avoir, tant par lui que par ses complices, inquiété vivement les religieux de Saint-Oyan... En preuve de repentir, il s'obligea à ... être vassal et l'homme-lige de l'abbé pour la garde de la paroisse de Longchaumoises et de Cinquétral..., à protéger les sujets de ce prélat, même les nouveaux albergataires des Rousses, les Rosses, proche le lac de Quinceneys.*⁶⁸

Fin 16^e siècle

*La prévôté de Saint-Oyend, dont dépendaient les villages de Vallefin, Avignon, Cinquétral, Vaucluse et Étables, était possédée, nous l'avons vu, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, par les GAILLARD, seigneurs de Crilla.*⁶⁹

Ca 1638

*La paroisse de Saint-Claude et de Saint-Romain comprend la ville et les villages de Vaucluse, Cinquétral, Avignon, Etable, Chaumont et Valfin.*⁷⁰

Paroisse

*Eglise : Cinquétral dépendait de la paroisse de Saint-Romain de Saint-Claude. Les habitants obtinrent de l'archevêque de Lyon, le 25 août 1612, la permission d'ériger une chapelle dans leur village.*⁷¹

Registres paroissiaux depuis octobre 1764.⁷²

Combe Froide

Il n'y a pas d'article sur Combe Froide dans le *Dictionnaire* de Rousset.

⁶⁶ Voir la section sur les Batys.

⁶⁷ Rousset, tome 2 page C-160 (PDF 170)

⁶⁸ Rousset, tome 3 page L-458 (PDF 468)

⁶⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2298, page 486 (PDF 491)

⁷⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2264, page 474 (PDF 479). Pour la date voir la section sur les Batys.

⁷¹ Rousset, tome 2 page C-161 (PDF 171)

⁷² *Nouveau guide*, page 208

1631

« Le Carre de Combe froide les mareschet et le preyet » appartenait au prieuré de La Mouille.⁷³

Aujourd'hui

Combe Froide est un hameau de Morbier.⁷⁴ Voir l'article sur Morbier.

La Côte de Saint-Georges

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

*La prévôté de Vulvoz ou plutôt de la Côte Saint-Georges, continue d'appartenir à la famille des MILLET, qui la reçut, nous l'avons dit, de l'abbé de Saint-Claude.*⁷⁵

Suit l'historique de quelques membres de la famille MILLET.

Ca 1638⁷⁶ : Les villages de Renchette, Samia, Samiset, la Rivoire et Vulvoz dépendaient de la Côte de Saint-Georges.⁷⁷



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1272

La Cure

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

Dom Benoît donne l'origine du nom de La Cure :

*Le décret d'érection [de la paroisse des Rousses] portait que la dotation du curé serait de 120 livres et que les habitants achèteraient une terre dont le revenu annuel fournit cette somme.*⁷⁸ La

⁷³ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1214 dans la transcription Reverchon)

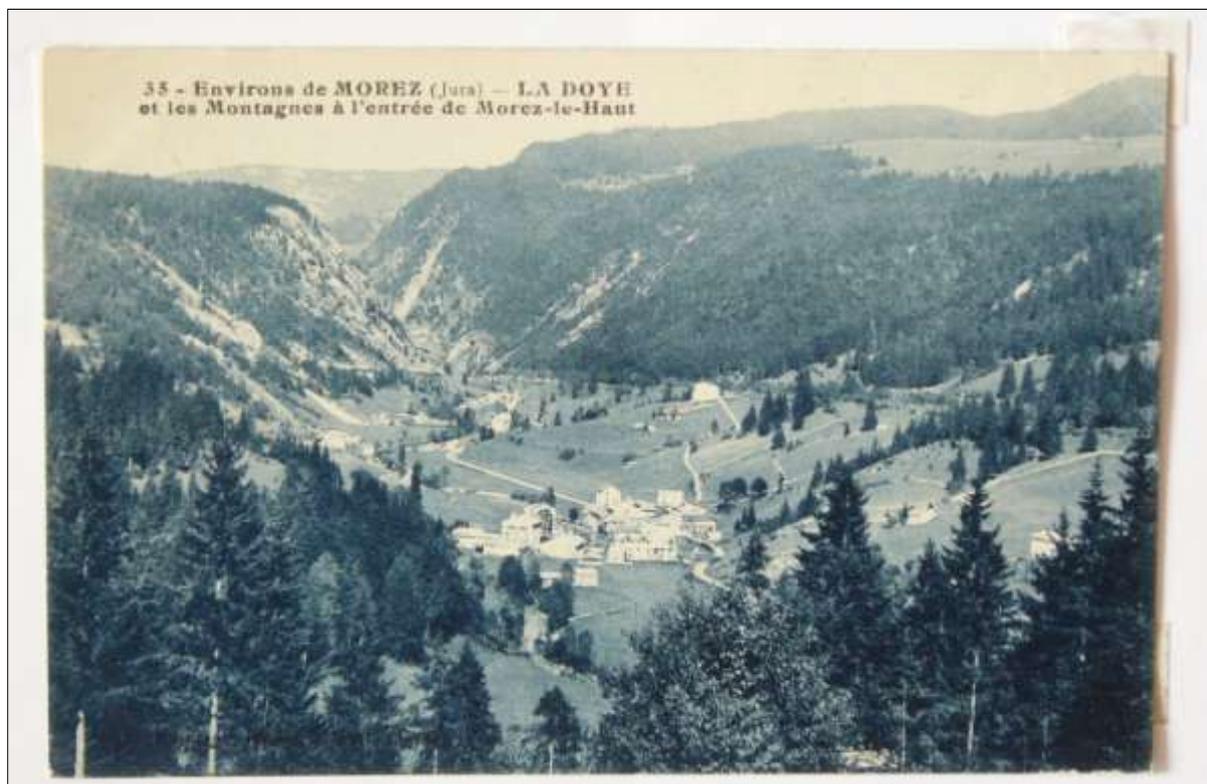
⁷⁴ *Dictionnaire des toponymes de France*

⁷⁵ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2300, page 486 (PDF 491)

⁷⁶ Voir la section sur les Batys.

⁷⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2269, page 474 (PDF 479)

communauté des Rousses acheta en 1615 des habitants d'Arbère un domaine situé dans la vallée des Dappes, appelé auparavant la Fruitière d'Arberon et depuis la Grange de la cure ou simplement la Cure⁷⁹. Ce domaine, situé pendant la Révolution sur le territoire suisse, n'a point été aliéné, et appartient encore maintenant [1890-1892] à la fabrique des Rousses et à celle de Bois-d'Amont. On l'appelle la Cure, et son nom s'est étendu au hameau fort connu qui s'est formé dans son voisinage.⁸⁰



Nom d'image « P1000183 », source inconnue

La Doye

Sans article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

Synthèse

Au 17^e siècle La Doye était sous le contrôle du prieuré de La Mouille, tout en appartenant à la paroisse de Longchaumois. La Doye est situé à trois kilomètres des Rousses, c'est donc permis de penser que ses habitants se rendaient fréquemment à l'église de ce lieu.

⁷⁸ La source que donne Dom Benoît est une copie du décret d'érection de la paroisse, Archives Départementales du Jura, fonds de St-Claude, l. 49, n. 18. Ces fonds ont été renumérotés depuis.

⁷⁹ Sa source se trouve aux Archives Départementales du Jura, fonds de St-Claude, layette 49, n. 21 et 22. Ces fonds ont été renumérotés depuis.

⁸⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2219, page 451 (PDF 456)

Chronologie

1631

Dans un acte de baptême du 4 septembre 1631 à Morbier c'est écrit que le parrain, Othenin REVERCHON, était de La Doye (« La Dois »).⁸¹

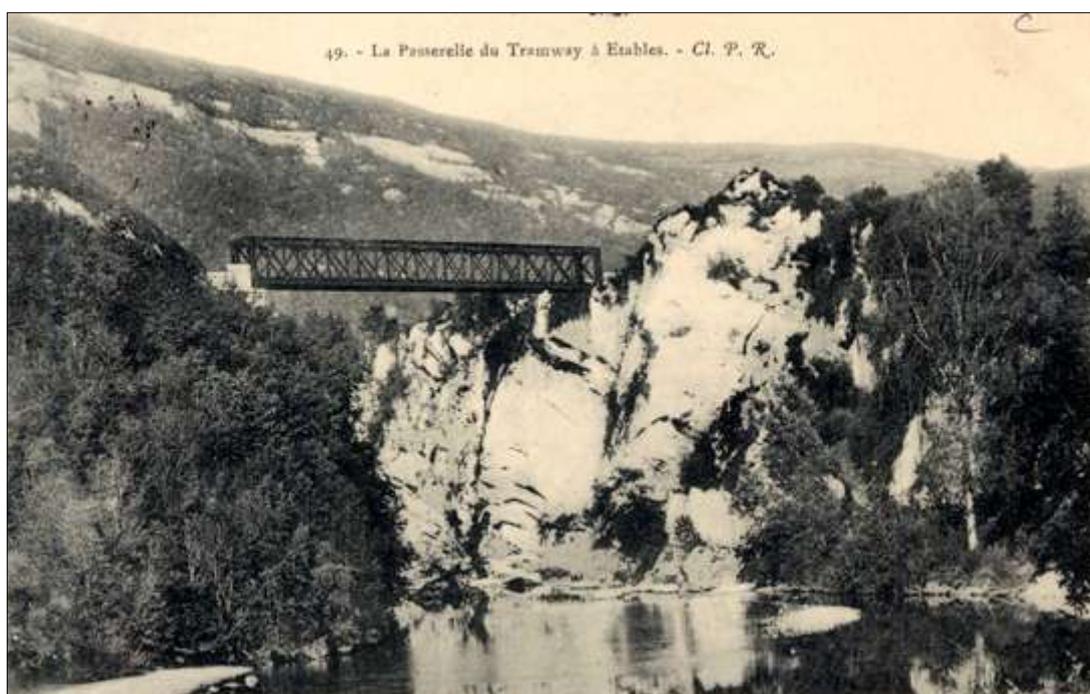
Dans le Manuel d'amodiation des dîmes du prieuré de La Mouille pour 1631, « La Doy » se trouve dans une liste des villages et hameaux où habitaient ceux qui payaient la dîme.⁸²

1687

Dans un acte du 3 août 1687 c'est écrit que La Doye fait partie de la paroisse de Longchaumois.⁸³

Aujourd'hui

Actuellement La Doye est un hameau des Rousses.⁸⁴



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1069

Etables

Il y a une mention sur Etables dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome III, page 58 (PDF 68).

Hameau de Saint-Claude.

Ca 1638⁸⁵ : *La paroisse de Saint-Claude et de Saint-Romain comprend la ville et les villages de Vacluse, Cinquétral, Avignon, Etable, Chaumont et Valfin.*⁸⁶

⁸¹ Selon les différents actes ce Othenin REVERCHON habitait ou La Doye ou Longchaumois. Othenin, sa femme et son fils ont été souvent parrain ou marraine aux Rousses.

⁸² Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

⁸³ Cote 2H746, image 1232 dans la transcription Reverchon

⁸⁴ *Dictionnaire des toponymes de France*

⁸⁵ Voir la section sur les Batys.

⁸⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2264, page 474 (PDF 479)



Archives Départementales du Jura, cote 7F1183

Etival

Il y a un article sur Etival dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome III, page 58 (PDF 68).

La prévôté de Ronchaud et d'Étival continue, durant tout le XVI^e siècle, d'être possédée par l'ancienne famille de RONCHAUD...⁸⁷

Ca 1638⁸⁸ : Le bâti de Moirans comprend, outre la ville de ce nom [Moirans], Lect, Vouglans, Brilla, Grand-Villars d'Héria, Maisod, Martigna, Meussia, Charchilla, Crenans, Coulouvre, Gardechemin, Étival et Ronchaud.⁸⁹

Les Frasses

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

1631

« Le Carre des Challetes & les Frasses » appartenait au prieuré de La Mouille.⁹⁰

Aujourd'hui

Le hameau des Frasses fait partie de Morbier.⁹¹

Gouland

On ne trouve pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

⁸⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2302, page 487 (PDF 492)

⁸⁸ Voir la section sur les Batys.

⁸⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2281, page 478 (PDF 483)

⁹⁰ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1214 dans la transcription Reverchon)

⁹¹ *Dictionnaire des toponymes de France*

Chronologie

L'acensement du 12 septembre 1549

Dom Benoît⁹² écrit :

L'acensement de 1549 ratifié au 21 septembre, traitant des « montagnes et joux noires sises en etrière le territoire des Rousses, à savoir les montagnes du Rizous et Treslarce, en la seigneurie de la Pitance, dès le lieu dit au Prel Rodet, tirant à Roche Becfranche, et dès laditte Roche Becfranche à l'haut de la Chaux Sèche, au lieu des Auges, tirant à l'Encrenne de la Roche et rouchet des Chalettes devers bize, et dès laditte Roche des Chalettes tirant au Prel de Treslarce devers soleil couchant, et le Prel de Treslarce tirant par dessus le Prel des Prost de Longchaumoï estant en Goulans, et en dessous le Prel de Louis Gros des Rousses par dessus le Saugy, tirant au grand chemin public allant dudict Morbier à Saint-Cergue devers vent, et du costé du soleil levant les limites du pays de Savoie et dudict Saint-Cergues ».

Plus loin Dom Benoît⁹³ précise les limites de l'acensement de 1549 :

... au nord, le Pré Rodet, entre les villages actuels de Bois-d'Amont et du Brassus ; à l'occident, les limites mêmes du Risoux, au-dessus de Bellefontaine ; au midi, la gorge de Gouland et le chemin qui mène de Morbier, nous dirions aujourd'hui de Morez à Saint-Cergues ; à l'orient, la terre même de Saint-Cergues, qui est de la directe de l'abbé, et les domaines du duc de Savoie ou la baronnie de Vaud. Il comprend donc non seulement la forêt proprement dite du Risoux, mais encore toute la vallée qui d'étende à l'orient de cette forêt, jusqu'à l'arête du Noirmont, entre les terres inféodées à l'abbaye du Lac de Joux dans la partie inférieure de la vallée, et le chemin de Morbier à Saint-Cergues, à son extrémité supérieure. Le vivier, déjà acensé auparavant à Charles GIROD, et quelques autres lambeaux de terre sont exceptés de la concession.

Et à partir de cet acensement :

Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de Longchaumoï : Gouland, les Rivières, le Vivier firent partie de la paroisse de Longchaumoï ; la vallée des Dappes, la Jaquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes⁹⁴, appartenaient à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.⁹⁵

1631

« Gouland bas » et « Gouland hault » appartenaient au prieuré de La Mouille.⁹⁶

Aujourd'hui

Gouland est un hameau des Rousses.⁹⁷

⁹² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2214, Page 448 (453 en PDF)

⁹³ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2215, page 449 (454 en PDF)

⁹⁴ Ici Dom Benoît renvoie à la note suivante : « Aujourd'hui un hameau des Rousses et un autre de Bois-d'Amont portent le nom de *Landes*. Au XVI^e et au XVII^e siècles, *les Landes* comprenaient non seulement le territoire de ces deux hameaux mais tout celui qui s'étend entre l'un et l'autre et où sont aujourd'hui les hameaux du Gravier, des Berthets, etc., bien plus tout ce qui s'étend à l'orient du lac et de la rivière au pied du Noirmont. »

⁹⁵ Dom Benoit, tome II, page 450 (PDF 455)

⁹⁶ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

⁹⁷ *Dictionnaire des toponymes de France*



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi2159

Le Grandvaux

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome III, page 268 (PDF 278).

Tome II de l'œuvre de Dom Benoît comprend des informations intéressantes sur le Grandvaux :

*Jusqu'au XV^e ou au XVI^e siècle, tous les habitants [du Grandvaux] appartinrent à une même communauté. Mais l'augmentation de la population eut pour effet de démembrer l'unique communauté en cinq communautés particulières, appelées rivières. Ces cinq communautés ou rivières furent : 1° la Grande-Rivière, qui existe encore sous ce nom, comprenant les Chauvins, les Beys, les Brenets, les Febvres et généralement tous les hameaux qui entourent le lac du Grandvaux ; 2° la Rivière-Devant, comprenant les Musillons, les Jannez, les Poncets, Salave, les Moulins où l'on construira au XVII^e siècle, en l'honneur de saint Laurent, une chapelle qui deviendra le centre d'un gros bourg et lui donnera le nom du grand martyr ; 3° la Rivière-Derrière, qui renfermait les communes modernes de Saint-Pierre et de la Chaumusse ; 4° la communauté de Fort-du-Plasne ; 5° celle du Lac-des-Rouges-Truites. Les habitants du vallon de Prénoval et des Piards formaient une sixième communauté, unie par la nature des intérêts autant que par le concert des volontés aux cinq rivières de la grande vallée.*⁹⁸

Ca 1638 : La dite terre est composée de trois bâtys⁹⁹, scavoit celui de la Grande Cellèrie, de Moirans et de Grandvaux, et iceux composés de plusieurs communautés et villages.¹⁰⁰

Dans paragraphe 2251 du tome II (page 468 ou PDF 473) Dom Benoît donne des détails sur les communautés du Grandvaux.

Ca 1638¹⁰¹ : Le baty du Grandvaux a pour limites : au levant, le territoire de Morbier et celui de la Rixouse ; au couchant, celui de la Chaux-des-Crotenay, celui de la Chaux-du-Dombief et celui de

⁹⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2250, page 468 (PDF 473)

⁹⁹ Voir la section sur les trois Batys.

¹⁰⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2263 (suite), page 474 (PDF 479)

¹⁰¹ Voir la section sur les trois Batys.

Clairvaux ; « au vent, les terres de Ronchaux et de Château-des-Prés ; à bise, » celles de Foncine et de Chauv-Neuve. ... Le prévôt héréditaire du Grandvaux est M. DE LEZAY...¹⁰²

Dom Benoît poursuit :

« Le baty et communauté de Grandvaux », lisons-nous dans le traité passé entre elles le 3 décembre 1687, « a esté de tout temps composé en cinq cantons, sçavoir la Grande Rivière, Rivière dernier, Rivière devant, Rivière de Fourg du Plasne et la Rivière du Lac des Rouges Truites, et Prénovel, qui tous ensemble ne faisoient qu'une mesme communauté... » Ce traité a formé une union à l'exclusion de Fourg du Plasne, le Lac des Rouges-Truites et les Pyards. Le 31 août 1731 une alliance a réuni de nouveau les cinq communautés.¹⁰³

Dans la même section il est question de M. DE LEZAY, prévôt héréditaire du Grandvaux.

La prévôté du Grandvaux continue d'être aux mains de la famille DE LEZAY, qui la possédera jusqu'à la Révolution française.

Dom Benoît donne ensuite quelques détails sur des membres de la famille DE LEZAY.¹⁰⁴

Page 470 (PDF 475) de tome II de l'œuvre de Dom Benoît il y a une carte du Grandvaux.

Jeurre

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome III, page 314 (PDF 324).

Ca 1638¹⁰⁵ : La paroisse de Jeurre est composée des villages de Douvre, de Châtel-de-Jeurre et du village même de Jeurre.¹⁰⁶

Les Landes

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

L'Orbe et le Lac servaient de délimitation ; Septmoncel à l'Orient, Longchaumois à l'Occident.

Pendant bien des années, les colons des Rousses et des Landes fréquentèrent les églises de ces deux paroisses...¹⁰⁷

Chronologie

A partir de l'acensement du 12 septembre 1549

Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de Longchaumois : Goulard, les Rivières, le Vivier firent partie de la paroisse de Longchaumois ; la vallée des Dappes, la Jaquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes¹⁰⁸, appartenaient à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.¹⁰⁹

Dans un renvoi du paragraphe précédent, Dom Benoît écrit¹¹⁰ : Aujourd'hui [1890-1892] un hameau des Rousses et un autre de Bois-d'Amont portent le nom de Landes. Au XVI^e et au XVII^e siècle, les

¹⁰² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2279, page 477 (PDF 482). Il ne donne pas de source pour les mots entre guillemets.

¹⁰³ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2252, page 468 (PDF 473)

¹⁰⁴ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2304, page 488 (PDF 493)

¹⁰⁵ Voir la section sur les Batys.

¹⁰⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2265, page 474 (PDF 479)

¹⁰⁷ Berthet, page 55

¹⁰⁸ Le long renvoi inséré ici se trouve dans le paragraphe suivant celui-ci.

¹⁰⁹ Dom Benoît, tome II, page 450 (PDF 455)

¹¹⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2217, page 450 (455 en PDF)

Landes comprenaient non seulement le territoire de ces deux hameaux, mais tout celui qui s'étend entre l'un et l'autre et où sont aujourd'hui les hameaux du Gravier, des Berthets, etc., bien plus tout ce qui s'étend à l'orient du lac et de la rivière au pied du Noirmont.

1613-1616

Dans les registres paroissiaux de Morbier de 1613-1616 sont citées dans des actes de baptême des personnes « des Landes ».

1631

Les « Landes d'amont » appartenait au prieuré de La Mouille.¹¹¹

Les « Landes d'aval » appartenait au prieuré de La Mouille.¹¹²

Ca 1638

(Pour la date, voir la section sur les trois Batys.) *Les territoires des villages de Longchaumois, Orcières et la Mouille, de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et les Landes, comme aussi les habitants d'iceux dépendent de messieurs les grand prieur, officiers et religieux du royal monastère d'illec...*¹¹³

1645

*En 1645, le 14 Juillet, un arrêt du Parlement détache les Landes de la communauté de Septmoncel et les rattache à la communauté de la Mouille.*¹¹⁴

1666 et 1667

A la fin de la cote 8B31 aux AD du Jura (dont le contenu date des années 1666 et 1667) il y a une table des lieux et des actes s'y trouvant. Dans la table il y a des sections distinctes pour Les Landes et pour Les Rousses.

Début du 18^e siècle

*Cet accroissement de la population dans la haute vallée porte les habitants des Landes à désirer posséder une chapelle sur leur territoire.*¹¹⁵

Lavancia

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome III, page 398 (PDF 408).

Dom Benoît, dans tome II de son œuvre (paragraphe 2267, page 474, PDF 479), écrit sur les territoires de Chanon, Lavancia, Siège et Rhien vers 1638¹¹⁶.

Leschères et Angelon

Il y a un article sur Leschères dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome III, page 440 (PDF 450).

Leschères et Angelon étaient de la paroisse de Saint-Lupicin, ceci au moins depuis 1556.¹¹⁷

*Ca 1638*¹¹⁸ : La paroisse de Saint-Lupicin comprend 13 villages¹¹⁹:

1° Le village de Saint-Romain-de-Roche, avec son prieuré dépendant du grand prieur de l'abbaye...

2° Chatel-Grenet...

¹¹¹ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

¹¹² Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1214 dans la transcription Reverchon)

¹¹³ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2275, page 476 (PDF 481)

¹¹⁴ Berthet, page 213

¹¹⁵ Berthet, page 56

¹¹⁶ Pour cette date voir la section sur les trois Batys.

¹¹⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2242, page 465 (PDF 470)

¹¹⁸ Voir la section sur les trois Batys.

¹¹⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2277, page 477 (PDF 482)

- 3° Pratz...
- 4° Le Petit-Villars-d'Héria...
- 5° Lavans...
- 6° Le Patay...
- 7° Le village même de Saint-Lupicin...
- 8° Ponthoux...
- 9° Cuttura...
- 10° Ravilloles...
- 11° et 12° Leschières [sic] et Angelon...
- 13° Les Crozets...



L'ancienne gare de Lézat, photo L. REVERCHON

Lézat

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome III, page 442 (PDF 452).

Ca 1638¹²⁰ : *La Rixouse*, comme aussi les villages des Villars, Lézat et Tancua dépendans de la paroisse d'illec [de la Rixouse], appartiennent à Son Altesse.¹²¹

¹²⁰ Voir la section sur les trois Batys.

¹²¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2276, page 476 (PDF 481)



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1725

Longchaumois

Il y a un article dans le 3^e tome du *Dictionnaire* de Rousset, page L-454 (PDF 464).

Synthèse

La paroisse de Longchaumois existe depuis au moins 1245. Une source, par contre, dit qu'en 1357 le territoire de Longchaumois était enclavé dans la paroisse de Saint-Lupicin. En 1390 Longchaumois et Orcières étaient distincts. Au début du 17^e siècle la communauté de Longchaumois était indépendante de la communauté de la Mouille.

Chronologie

Anciennement

*Mais sur le plateau de Longchaumois comme sur celui de Septmoncel, l'établissement des colons fut lent. Aussi il nous faudra attendre jusqu'au XIII^e siècle pour voir Longchaumois et Septmoncel mentionnées dans les bulles des Papes et dans les diplômes des Empereurs. Il est probable qu'il n'y eut en ces lieux dans les premiers temps que quelques chalets dispersés au milieu des pâturages ouverts dans les forêts par de grands abattis : on ne les habitait, pour la plupart du moins, que pendant l'été, comme on le fait encore aujourd'hui pour les chalets placés sur le sommet des montagnes ; on redescendait passer l'hiver dans des lieux moins élevés, d'une température plus tempérée. Plus tard, quand la population eut beaucoup augmenté dans la région inférieure, on commença à passer toute l'année sur les plateaux, les anciens chalets devinrent des demeures permanentes et de nouveaux chalets furent élevés dans les régions plus montagneuses.*¹²²

1245

A cette époque les paroisses de Septmoncel et de Longchaumois étaient établies » puisque nommées dans la bulle d'Innocent IV en 1245.

¹²² De Dom Benoît, tome I, paragraphe 384 (suite), page 210 (PDF 228)

*Nous croyons qu'en 1245 elle [la paroisse de Saint-Sauveur] avait déjà quelques années d'existence. Car nous allons voir qu'à cette époque les paroisses de Septmoncel et de Longchaumois étaient établies, puisqu'elles sont nommées par Innocent IV. Or nous regardos Longchaumois comme un démembrement de Saint-Romain, et Septmoncel comme un démembrement de Saint-Sauveur.*¹²³

1357

*Le territoire de Longchaumois, avec celui de Mouille, étaient alors enclavés dans la paroisse de Saint-Lupicin ; plus tard, Longchaumois en fut détaché et conserva la Mouille, qui enfin fut érigée en paroisse.*¹²⁴

1390

*A la fin du XIV^e siècle, le Haut-Jura semblait redevenu désert comme avant l'arrivée de moines. Les forêts envahissaient de nouveau les terrains défrichés, et les ours reprenaient possession des lieux. L'abbé Guillaume DE LA BAUME, effrayé de voir ses domaines laissés sans culture, se couvrir peu à peu de bois et de broussailles, concéda par acte daté de son château de Moirans, le 27 février 1390, aux colons survivants de Longchaumois et d'Orcières tous les terrains défrichés avant le fléau et demeurés presque désertiques, à titre de propriété héréditaire. Cet acte révèle dans quelle désolation se trouvait la paroisse de Longchaumois : « Les terres sont désertes, dans un état de pitoyable abandon, telles enfin qu'elles ne sont plus d'aucun profit pour l'abbaye, à cause de l'envahissement de la forêt. Il n'y a presque plus d'habitants... Les terres sont demeurées incultes depuis le temps de la grande mort ... Les habitants de Longchaumois et d'Orcières ne peuvent commodément subvenir à leurs nécessités qu'en mettant en culture les terres laissées en friche ».*¹²⁵

Rousset, dans son article sur Longchaumois, donne quelques noms d'habitants cités dans ce même acte de 1390 ainsi que des détails sur l'espace concédé :

*Par un acte daté du château de Moirans, le 27 février 1390 [l'abbé Guillaume DE LA BAUME] concéda, à titre de propriété héréditaire, aux habitants de Longchaumois et d'Orsières, et notamment à Pierre, prévôt de ces lieux, à Vuillet Pelletier, Romain Vandel, Guillaume Mayet, Jean Ruyalet, Romain Lugan et Jean, dit le Valet, qui acceptèrent pour les absents, tout espace compris entre le sapin, dit 'Moys' (de la Mouille), la rivière de Bienne, le ruisseau de Pisse-Vieille, le champ Largillay de Cinquétral, le Fouz de Manon, le pré de Servagnat, le Mont-Noir, le Mont de Novet, et les prés de Groufat, du Bosoïn et du Bourgon, ce qui comprenait plus de huit lieux de terrain.*¹²⁶

1505

Le Grand Terrier fait la distinction entre Longchaumois et La Mouille : Au 1^e mai 1505 Jehan JACQUEMIN de longchaumois demourant ala moille.¹²⁷

1517

*En vertu d'une convention passée le 24 mai 1517, Pierre DE LA BAUME céda à son chapitre, pour la somme de 1.000 écus d'or au soleil, la terre de Longchaumois.... Le chapitre possédait déjà la Mouille, Morbier et Bellefontaine, désignés sous le nom de domaine de la Pitance. Longchaumois y fut réuni par cette transaction...*¹²⁸

¹²³ Dom Benoît, tome I, page 595 (PDF 613)

¹²⁴ Ferroul-Mongaillard, page 214 (230 de la version PDF)

¹²⁵ Boivin, page 4

¹²⁶ Rousset, tome 3 page L-460, page 470 du PDF

¹²⁷ La Mouille, dans l'Inventaire du Terrier [le Grand Terrier], Archives Municipales de Saint-Claude, pages correspondant à la fiche 214 (images 4638 et 4639 de la transcription REVERCHON)

¹²⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2229, page 457 (PDF 462)

1548

Le procès de la Tappe (appelé « Robie » à Septmoncel) entre Longchaumoisi-Orcières et Septmoncel a débuté le 27 octobre 1548 et durera près de 180 ans.¹²⁹

1549

*Le 19 novembre 1549, les habitants de Longchaumoisi et d'Orcières représentent au parlement de Dole qu'ils ne reçoivent de la saunerie de Salins que 4 charges de sel par semaine, ce qui fait à peine un demi-salignon pour chaque ménage ; car « ils sont neuf-vingts feux et ont 4.000 têtes de bétail ».*¹³⁰

1578

Dès 1578 Longchaumoisi comprend les lieux ci-dessous :

*L'abbé de Saint-Claude accensa, en 1522, une montagne appelée la Teppe-Paget, le Cernois-Moureau et le Cernois-Mannon, à Jean Blanchot, de Saint-Oyan, écuyer, moyennant une livre de cire. Jean Blanchot céda à son tour cette même montagne à huit particuliers de Septmoncel, qui vinrent s'y établir et y construire des maisons. L'abbé prétendait que ce terrain dépendait de sa seigneurie de Saint-Cergues ; mais un arrêt du parlement de Dole, du 7 septembre 1578, reconnut qu'il faisait partie des communaux de Longchaumoisi...*¹³¹

16^e siècle

Dans l'article de Rousset sur Septmoncel :

*Les troubles qui agitèrent la Suisse et la Savoie pendant le XVI^e siècle, les prédications de Luther et de Calvin, ne furent pas sans retentissement dans ce village [de Septmoncel], où toute idée d'obéissance disparut. ... Des questions [non énoncées ici] de limites avec Longchaumoisi et les Suisses occasionnèrent quelques luttes, des meurtres isolés, des enlèvements de bestiaux sur les lieux contentieux ; ...*¹³²

Début 17^e siècle

A cette époque, sinon avant, Longchaumoisi était indépendant de la communauté de La Mouille :

*Les Communautés de Morbier et de Bellefontaine étaient indépendantes de la Communauté de la Mouille, de même que celle de Longchaumoisi et celle d'Orcières.*¹³³

1613-1614

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « de Lonchaumoisi ».

Ca 1638

(Pour cette date, voir la section sur les trois Batys.) *Les territoires des villages de Longchaumoisi, Orcières et la Mouille, de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et les Landes, comme aussi les habitants d'iceux dépendent de messieurs les grand prieur, officiers et religieux du royal monastère d'illec...*¹³⁴

1633-1639

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « de Lonchaumoisi ».

¹²⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2231, pages 458 à 460 (PDF 463 à 465)

¹³⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2230, page 457 (PDF 462)

¹³¹ Rousset, tome 3 page L-461 (471)

¹³² Rousset, tome 5, pages S-573 et 574 (PDF 583 et 584)

¹³³ Genoudet, page 26

¹³⁴ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2275, page 476 (PDF 481)

Vers le milieu du 17^e siècle

Longchaumoises avait toujours revendiqué Le Sagy...¹³⁵

Paroisse

L'an 1245 : « A cette époque les paroisses de Septmoncel et de Longchaumoises étaient établies » puisque nommées dans la bulle d'Innocent IV en 1245.¹³⁶

[Sans date] *La paroisse de Longchaumoises, nous l'avons dit, était très vaste et les églises ou chapelles existant dans les Communautés de son ressort n'étaient que des succursales de l'église-mère. Elle s'étendait sur la plus grande partie du canton de Morez actuel, sauf Morbier, Bellefontaine, Lézat, Tancua et Morez-le-Bas.*¹³⁷

*La paroisse de Longchaumoises avait dans sa circonscription primitive plus de douze lieues¹³⁸ de circonférence. Elle figure sous le titre d'écclesia de Longo-Camelo dans un pouillé¹³⁹ du XIII^e siècle, du diocèse de Lyon.*¹⁴⁰

*Par un acte daté du mois de janvier 1283 ..., Aimon de Prengin témoigna tout le regret qu'il éprouvait d'avoir, tant par lui que par ses complices, inquiété vivement les religieux de Saint-Oyan... En preuve de repentir, il s'obligea à ... être vassal et l'homme-lige de l'abbé pour la garde de la paroisse de Longchaumoises et de Cinquétral..., à protéger les sujets de ce prélat, même les nouveaux albergataires des Rousses, les Rosses, proche le lac de Quinceneys.*¹⁴¹

A partir de l'acensement du 12 septembre 1549 :

*Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de Longchaumoises : Goulard, les Rivières, le Vivier firent partie de la paroisse de Longchaumoises ; la vallée des Dappes, la Jaquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes¹⁴², appartenaient à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.*¹⁴³

Registres paroissiaux depuis 1655.¹⁴⁴

La prévôté

Il y avait une prévôté pour Longchaumoises et Orsières, qui formaient deux communautés distinctes, administrées chacune par deux prud'hommes.¹⁴⁵

¹³⁵ Berthet, page 213. Cette phrase se situe entre deux autres qui contiennent les dates de 1645 et 1659.

¹³⁶ Dom Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, tome I, page 595 (PDF 613)

¹³⁷ Genoudet, page 51

¹³⁸ *Mesure itinéraire qui ne représente pas une longueur toujours la même, et en place de laquelle on compte aujourd'hui officiellement par kilomètres. La lieue commune de France, ou lieue géographique, était de deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises (4444 mètres et demi).* (Le Littré)

¹³⁹ *Dénombrement, état de tous les bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, etc.* (Le Littré)

¹⁴⁰ Rousset, tome 3 page L-458 (PDF 468)

¹⁴¹ Rousset, tome 3 page L-458 (PDF 468)

¹⁴² Ici Dom Benoit renvoie à la note suivante : « Aujourd'hui un hameau des Rousses et un autre de Bois-d'Amont portent le nom de *Landes*. Au XVI^e et au XVII^e siècles, *les Landes* comprenaient non seulement le territoire de ces deux hameaux mais tout celui qui s'étend entre l'un et l'autre et où sont aujourd'hui les hameaux du Gravier, des Berthets, etc., bien plus tout ce qui s'étend à l'orient du lac et de la rivière au pied du Noirmont. »

¹⁴³ Dom Benoit, tome II, page 450 (PDF 455)

¹⁴⁴ *Nouveau guide*, page 327

La prévôté de Longchaumois appartient, au XVI^e et au XVII^e siècle, à la famille BLANCHOD que nous avons vue acquérir la seigneurie de Maisod, dans la maison de Froissard Broissia.¹⁴⁶

Martigna (prévôté de)

Il y a un article sur Martigna dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome IV, page 116 (PDF 125).

La prévôté de Martigna ou des Montagnes, possédée au moyen âge par une famille qui portait le nom de Martigna ou Martigny, passa au XIV^e siècle dans celle de DORTAN...¹⁴⁷



Archives Départementales du Jura, Cote 7Fi1089

Moirans

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome IV, page 198 (PDF 207).

Ca 1638 : La dite terre est composée de trois bâtys¹⁴⁸, scavoir celui de la Grande Cellèrerie, de Moirans et de Grandvaux, et iceux composés de plusieurs communautés et villages.¹⁴⁹

Aussi ca 1638 : Le bâti de Moirans comprend, outre la ville de ce nom [Moirans], Lect, Vouglans, Brilla, Grand-Villars d'Héria, Maisod, Martigna, Meussia, Charchilla, Crenans, Coulouvre, Gardechemin, Étival et Ronchaud.¹⁵⁰

Au sein de la Terre de Saint-Claude le bâti de Moirans – qui constitue une baronnie – a depuis longtemps joui d'une certaine autonomie...¹⁵¹

¹⁴⁵ Rousset, tome 3, page L-461 (PDF 471)

¹⁴⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2298, page 486 (PDF 491)

¹⁴⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2303, page 488 (PDF 493)

¹⁴⁸ Voir la section sur les trois Batys où il y a aussi l'explication de la date.

¹⁴⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2263 (suite), page 474 (PDF 479)

¹⁵⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2281, page 478 (PDF 483)



Molinges, Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1826

Molinges

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome IV, page 237 (PDF 246).

Ca 1638¹⁵² : *La paroisse de Molinges est composée du village d'illec [Molinges], de ceux de Vaux et de Chiriat, Marnat, Chassal, Chevy.*¹⁵³

Les Montagnes

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

*La prévôté de Martigna ou des Montagnes, possédée au moyen âge par une famille qui portait le nom de Martigna ou Martigny, passa au XIV^e siècle dans celle de DORTAN...*¹⁵⁴

Ca 1638¹⁵⁵ : *La paroisse des Montagnes est composée de 4 villages, scavoir Montcusela, Grandserva, Nezen et Chancia.*¹⁵⁶

¹⁵¹ Jacquenot, page 267

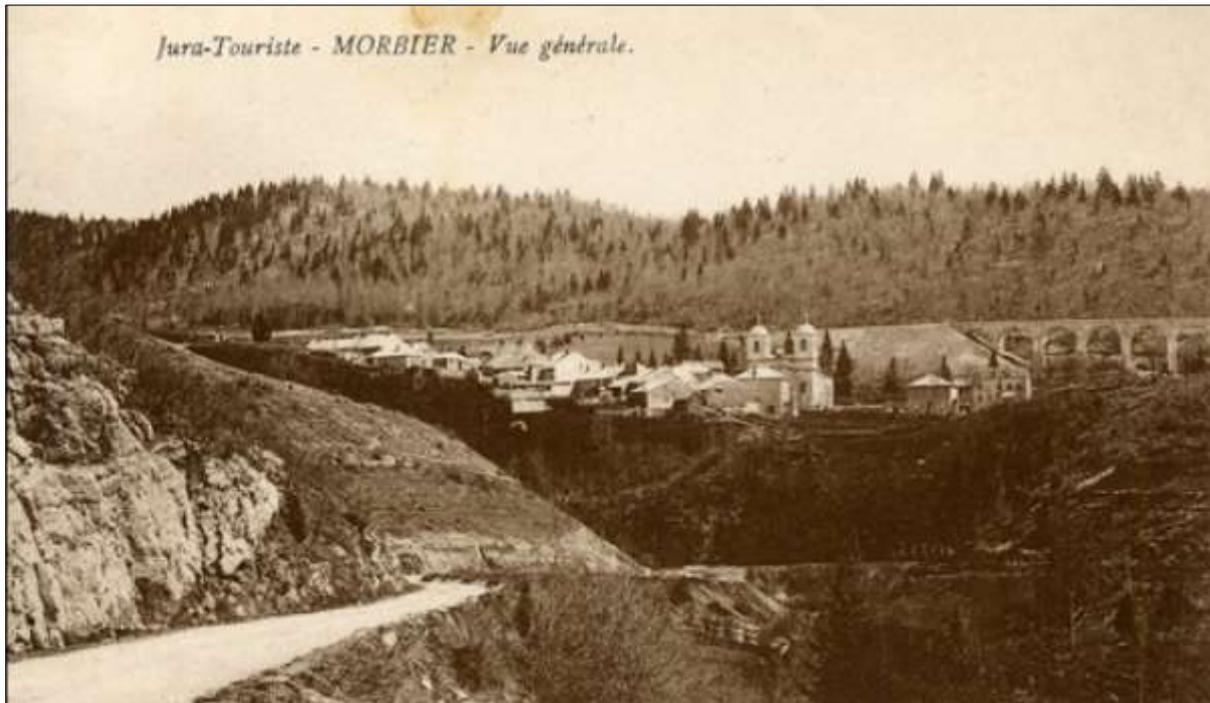
¹⁵² Voir la section sur les Batys.

¹⁵³ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2268, page 474 (PDF 479)

¹⁵⁴ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2303, page 488 (PDF 493)

¹⁵⁵ Voir la section sur les trois Batys.

¹⁵⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2266, page 474 (PDF 479)



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1230

Morbier

Voir l'article dans le *Dictionnaire Rousset*, tome IV page 396 (PDF 405).

Synthèse

Un des résultats d'un décret de l'archevêque de Lyon en 1357 était que le prieuré de la Mouille, le seigneur, a acquis les droits de « taxation » et de justice sur la commune actuelle de Morbier (et Bellefontaine, Morez, Les Rousses et Bois d'Amont).

Plusieurs acensements faits dans les années 1391, 1393, 1401, 1424 et 1434, « en faveur de quelques habitants du Grandvaux », ont eu pour résultat de nouvelles métairies ou chalets sur le territoire de Morbier.

Déjà avant 1549 Morbier était une communauté distincte.

Au début du 17^e siècle la communauté de Morbier était indépendante de la communauté de la Mouille. Pourtant le village était toujours sujet fiscalement et judiciairement de la seigneurie de La Mouille. Cette situation a pris fin en 1781 lorsque les habitants de la terre de La Mouille ont été affranchis.

Chronologie

1357

*[U]n décret de l'archevêque de Lyon unit [La Mouille] définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du territoire de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice.*¹⁵⁷

¹⁵⁷ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

1394

A la suite de la peste de 1349, le territoire de Longchaumois et d'Orsières resta désert et se couvrit de forêts. Désirant le remettre en valeur, l'abbé Guillaume de la Baume céda à quelques censitaires le 27 février 1394 ..., tout le terrain compris entre le sapin de la Mouille, la rivière de Bienne, le ruisseau de Pissevieille, le champ de Largillay à Cinquétral, le foyard Mannon, les prés de Largy, de Cinquétral et de Servagnat, la Joux Noire, la Joux de Nonay, le pré du Crozet et les prés dits sous le Bugnon. Sept acensements, consentis en 1391, 1393, 1401, 1424 et 1434, en faveur de quelques habitants du Grandvaux, donnèrent naissance à de nouvelles métairies ou châlets sur le territoire de Morbier.¹⁵⁸

1549

En 1549 il n'y a que trois communautés qui existaient : La Mouille, Morbier et Bellefontaine.¹⁵⁹

Début du 17^e siècle

Les Communautés de Morbier et de Bellefontaine étaient indépendantes de la Communauté de la Mouille, de même que celle de Longchaumois et celle d'Orcières.¹⁶⁰

1617

En 1617 [lors de la montre d'armes de cette année], sur la Terre de St-Claude, on relève, par exemple, que le village de Septmoncel est bien plus peuplé que celui de Morbier puisqu'il est assujéti à 12 hommes contre 3 à son voisin. Ce que confirme le recensement de 1614 qui donne 163 feux au premier et 8 feux au second.¹⁶¹

1631

« Morbier y compris les Communes » appartenait au prieuré de La Mouille.¹⁶²

Ca 1638

(Pour la date, voir la section sur les trois Batys.) Les territoires des villages de Longchaumois, Orcières et la Mouille, de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et les Landes, comme aussi les habitants d'iceux dépendent de messieurs les grand prieur, officiers et religieux du royal monastère d'illec...¹⁶³

1781

Les communautés de la terre de la Mouille [dont Morbier] firent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude...Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre [celui de CHRISTIN et VOLTAIRE contre l'abbaye de Saint-Claude], prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779...¹⁶⁴

Paroisse

La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans sa circonscription primitive l'immense espace qui composa plus tard celles de la Rixouse, de Morbier, de Bellefontaine, des Rousses, de Bois-d'Amont, les seigneuries de Mouthe et de Châtelblanc, ...¹⁶⁵

Des colons, sortis de la Picardie et de la Normandie pour fuir les persécutions de leurs seigneurs, obtinrent des religieux de Saint-Claude l'autorisation de s'y établir (1500 à 1556). La population y prit

¹⁵⁸ Rousset, tome 4 page 400 (PDF 409)

¹⁵⁹ Genoudet, page 49

¹⁶⁰ Genoudet, page 26

¹⁶¹ Jacquenot, page 263

¹⁶² Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1214 dans la transcription Reverchon)

¹⁶³ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2275, page 476 (PDF 481)

¹⁶⁴ Rousset, tome 1, B-200 (PDF 210)

¹⁶⁵ Rousset, tome 4 page 399 (PDF 408)

bientôt un tel accroissement que les fidèles, se trouvant trop éloignés de l'église de la Rixouse, chef-lieu de leur paroisse, bâtirent à leurs frais, au centre de leur village [de Morbier], une chapelle placée sous le vocable de saint Michel, et la firent ériger en succursale, par l'archevêque de Besançon, au mois de mars 1593.¹⁶⁶

Le décret d'érection de la chapelle de Morbier (et de Bellefontaine) en église paroissiale date du 8 mars 1593.¹⁶⁷

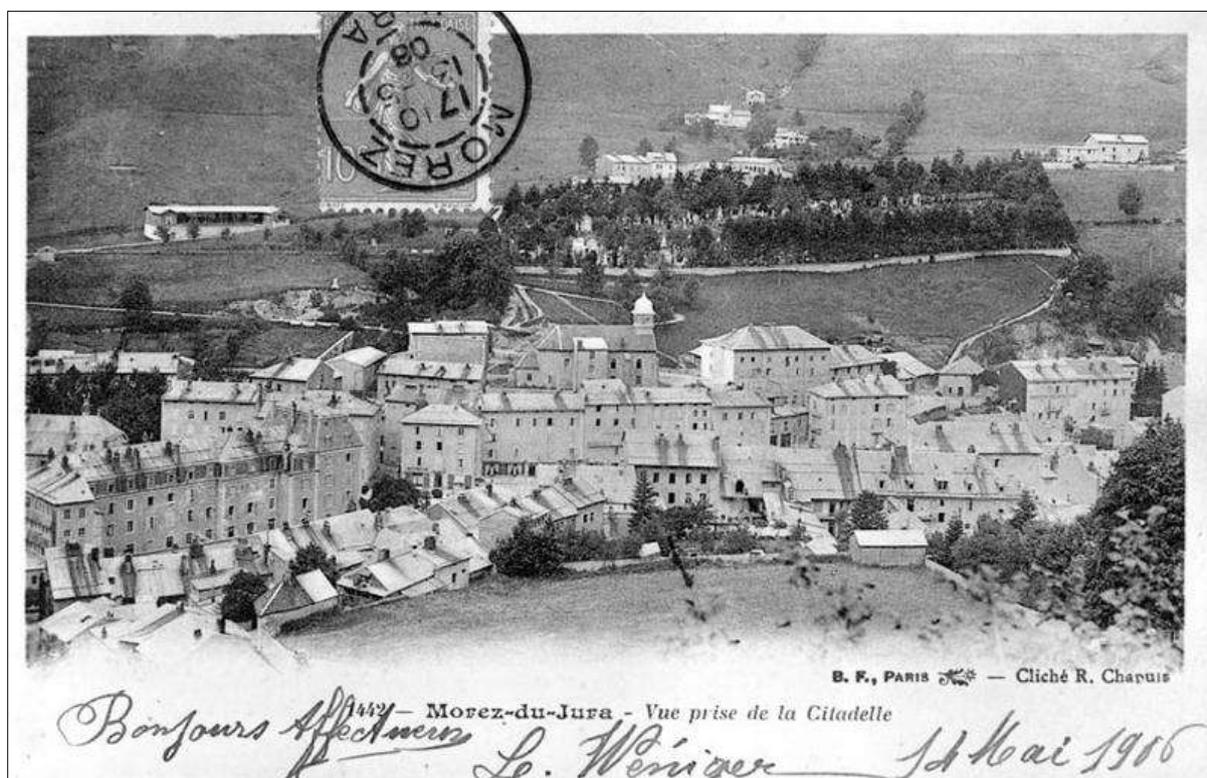
La nouvelle paroisse [de Morbier] comprenait Morbier, Bellefontaine, Tancua et le Bas de Morez.¹⁶⁸

Registres paroissiaux depuis 1560, avec lacune 1590-1607.¹⁶⁹

Prévôté

Début de la prévôté : vers 1357.¹⁷⁰

La Mouille était le chef-lieu d'une prévôté ayant pour dépendances Morez, Morbier, les Rousses, Bois-d'Amont et Bellefontaine.¹⁷¹



Collection P. Caire

Morez

Un article se trouve dans le *Dictionnaire Rousset*, tome IV, page 402 (PDF 411).

¹⁶⁶ Rousset, tome 4 page 400 (PDF 409)

¹⁶⁷ Dom Benoit, tome II, paragraphe 2223, page 453 (PDF 458)

¹⁶⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2224, page 453 (PDF 458)

¹⁶⁹ *Nouveau guide*, page 395. Selon J-L Crolet, les baptêmes de 1560 à 1590 seraient des registres de La Rixouse.

¹⁷⁰ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

¹⁷¹ Rousset, tome 4, page M-424 (PDF 433)

Synthèse

Un des résultats d'un décret de l'archevêque de Lyon en 1357 était que le prieuré, c'est-à-dire la seigneurie, de la Mouille a acquis les droits de « taxation » et de justice sur la commune actuelle de Morez (et aussi de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et Bois d'Amont). Nous trouvons dans des documents de 1631 que la situation n'avait pas changé. Ce n'est qu'en 1781 que les habitants de la terre, de la seigneurie, de La Mouille ont été affranchis de la servitude financière et judiciaire.

En 1481 nous lisons pour la première fois le nom « Moret » utilisé pour la « Combe Noire ».

Vers 1725 Morez appartenait toujours à La Mouille (tandis que le village des Rousses s'en était séparé).

Si l'une des sources dit que Morez constituait sa propre paroisse dès 1738, ailleurs nous lisons que jusqu'en 1742, Morez le Haut faisait partie de la paroisse de Longchaumois et Morez le Bas appartenait à celle de Morbier.

En 1776 c'était le tour de Morez de se séparer de La Mouille, se dotant d'une administration distincte.

Chronologie

Anciennement

*La paroisse de Longchaumois, nous l'avons dit, était très vaste et les églises ou chapelles existant dans les Communautés de son ressort n'étaient que des succursales de l'église-mère. Elle s'étendait sur la plus grande partie du canton de Morez actuel, sauf Morbier, Bellefontaine, Lézat, Tancua et Morez-le-Bas.*¹⁷²

*La vallée de Morez, primitivement toute couverte par les eaux et par les bois, était connue sous le nom de 'Combe Noire', et faisait partie du territoire de la Mouille.*¹⁷³

1357

Ce qui deviendra Morez tombe sous l'autorité du prieuré de La Mouille, question dîmes et justice :

*[U]n décret de l'archevêque de Lyon unit [La Mouille] définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du territoire de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice.*¹⁷⁴

1481

Nous trouvons le nom « Moret » pour la première fois :

Estevenin REVERCHON et Pierre REVERCHON COUSTURIER reconnaissent tenir des Grand Prieur Religieux et Couvent de « Saint-Oyan » le « decours de l'eau de la Reviere de byanne [Bienne] appelle en moret avec le molin sarre et bapteur y estant ». ¹⁷⁵

¹⁷² Genoudet, page 51

¹⁷³ Rousset, tome 4, page M-408 (PDF 417)

¹⁷⁴ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

¹⁷⁵ Du Grand Terrier de Saint-Claude, Archives Municipales de Saint-Claude cote II 15. Le 29 avril 1505 est la date de l'acte qui débute avec ce texte, en latin, du 20 octobre 1481. Ceci est la plus ancienne mention connue du lieu-dit « en Moret » qui a donné Morez, selon Mme Blanchet-Rossi, Archiviste de la ville de Saint-Claude.

1613-1614

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « de Moré », « Morez », etc.

« Le Carre de Pierre GIROD dit PERRET A BOURGUIGNON » : C'est noté que la dîme de ce lieu est compris avec la dîme du « Carre de Morel ». ¹⁷⁶

1631

« Morel soubz Morbier » appartient au prieuré de La Mouille. ¹⁷⁷

1633-1639

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « de Moré » (et orthographes variantes).

Ca 1725

Lorsqu'un document cite Morez ou La Mouille, on peut comprendre qu'il ne s'agit plus des Rousses :

Vers 1725, La Mouille-Morez se séparèrent complètement des Rousses... ¹⁷⁸

1742

Jusqu'en 1742 environ, Morez le Haut faisait partie de la paroisse de Longchaumois, Morez le Bas appartenant à celle de Morbier. C'était les cours de la Bienne et de son tributaire l'Evalude qui marquaient la limite entre les deux paroisses. ¹⁷⁹

1776

Morez se sépare de La Mouille, se dotant de son administration propre :

Morez obtint la séparation de son territoire de celui de La Mouille et eut dès-lors une administration distincte. ¹⁸⁰

1781

Morez n'est plus sous l'autorité du prieuré de La Mouille en ce qui concerne la dîme et la justice :

Les communautés de la terre de la Mouille [dont Morez] firent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude...Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre [celui de CHRISTIN et VOLTAIRE contre l'abbaye de Saint-Claude], prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779... ¹⁸¹

Paroisse

[Sans date :] *La Mouille, avec Morez le Haut, dépendait de la paroisse de Longchaumois... et par conséquent du diocèse de Lyon.* ¹⁸²

Registres paroissiaux depuis 1728. ¹⁸³

Paroisse dès 1738. ¹⁸⁴

¹⁷⁶ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1223 dans la transcription Reverchon)

¹⁷⁷ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans transcription Reverchon)

¹⁷⁸ Berthet, page 213

¹⁷⁹ Genoudet, page 51, citant l'écrit de Jean-Baptiste REVERCHON

¹⁸⁰ Rousset, tome 4, page M-411 (PDF 420) ; la même date selon Genoudet, page 51

¹⁸¹ Rousset, tome 1, page B-200 (PDF 212)

¹⁸² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2241, page 465 (PDF 470)

¹⁸³ *Nouveau guide*, page 396

Prévôté

La Mouille était le chef-lieu d'une prévôté ayant pour dépendances Morez, Morbier, les Rousses, Bois-d'Amont et Bellefontaine.¹⁸⁵ La prévôté : vers 1357¹⁸⁶



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi2092

La Mouille

Un article sur La Mouille se trouve dans le *Dictionnaire Rousset*, tome IV, page M-420 (PDF 429)

Synthèse

Primitivement le territoire de la Mouille était enclavé dans la paroisse de Saint-Lupicin. Le territoire était très vaste, comprenant les villages actuels de Morbier, Bellefontaine, Morez, les Rousses et Bois d'Amont.

En l'an 1245 le territoire de Longchaumois, comprenant celui de La Mouille, a été détaché de la paroisse de Saint-Lupicin et établi en paroisse, conservant la Mouille (qui comprenait le lieu qui dans l'avenir s'appellerait Morez-le-Haut).

A un certain moment Prémanon aussi faisait partie de la terre de la Mouille (et de la paroisse de Longchaumois).

Un des résultats d'un décret de l'archevêque de Lyon en 1357 était que le prieuré, la seigneurie, de la Mouille a acquis les droits de « taxation » et de justice sur les communes actuelles de Morbier,

¹⁸⁴ Genoudet, page 55

¹⁸⁵ Rousset, tome 4, page M-424 (PDF 433)

¹⁸⁶ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 211)

Bellefontaine, Morez, les Rousses et Bois d'Amont. Ce n'est qu'en 1781 que les habitants de la terre, de la seigneurie, de La Mouille ont été affranchis de la servitude financière et judiciaire.

Selon une source, en 1549 il n'y a que trois communautés qui existaient : La Mouille, Morbier et Bellefontaine. Cette année le très connu acensement dit « des Joux-Noirs et du Risoux » a eu lieu, donnant droit à des particuliers à l'exploitation de tout le territoire de la seigneurie de la Mouille. Nous pouvons en déduire alors que la communauté de la Mouille comprenait Morez et les Rousses, mais ni Morbier ni Bellefontaine. Genoudet nous dit aussi qu'au début du 17^e siècle les communautés de Morbier et de Bellefontaine étaient indépendantes de la communauté de la Mouille (de même que celles de Longchaumois et d'Orcières).

Nous lisons chez Berthet qu'en 1613 la communauté civile de La Mouille comprenait la paroisse des Rousses (englobant la future paroisse de Bois d'Amont). Il écrit aussi qu'en 1644 la communauté de la Mouille comprenait les Rousses et Bois d'Amont et que c'est en 1645 qu'un arrêt du Parlement a détaché les Landes [Bois d'Amont] de la communauté civile de Septmoncel, les rattachant à la communauté de la Mouille.

Dès 1667 la communauté de La Mouille-les Rousses comprenait presque tout le Sagy.

Dès environ 1725 La Mouille-Morez ne comprenait plus les Rousses.

Dès 1776 La Mouille ne comprenait plus Morez.

Chronologie

Sans date

*Au début de la colonisation, les Rousses n'étaient qu'une simple expression géographique. La partie des Rousses qui comprend aujourd'hui [1988] le Vivier, Les Rousses d'Amont, le Village, le Sagy et Trélarce, peuplés en grande partie de Mouillierands et de Bellefontainiers, appartenait à la communauté de la Mouille.*¹⁸⁷

[Au sujet du prieuré de la Mouille :] *Aucun prieuré de la dépendance de Saint-Oyan n'avait de plus vastes possessions. Tout l'espace compris entre la Bienne et l'Helvétie et qui compose aujourd'hui les territoires de communes de la Mouille, Morbier, Morez, Bois-d'Amont, Bellefontaine et les Rousses, en faisait partie, quoique enclavé dans la paroisse de Saint-Lupicin.*¹⁸⁸

*La vallée de Morez, primitivement toute couverte par les eaux et par les bois, était connue sous le nom de 'Combe Noire', et faisait partie du territoire de la Mouille.*¹⁸⁹

*Le territoire de Prémanon faisait partie de la terre de la Mouille, appartenant au chapitre de Saint-Claude et de la paroisse de Longchaumois.*¹⁹⁰

Fin 13^e siècle

*A la fin du XIII^e siècle, le prieuré de la Mouille possédait encore des religieux ; car en 1298, l'abbé Guillaume de la Baume accorde au prieur de la Mouille deux quarts de froment et trois quarts d'avoine à prélever chaque année sur les dîmes de Longchaumois. Mais cinquante ans plus tard il n'y a plus même un prieur en ce lieu. En 1356, Guillaume de Beauregard et ses religieux représentent à l'archevêque de Lyon, Raymond, que l'abbaye a beaucoup souffert de la peste et des incursions ennemies, que le pitancier n'a plus des revenus suffisants pour subvenir aux charges de son office, et demandent l'union du prieuré de la Mouille à cet office. L'archevêque de Lyon prononce cette union à leur sollicitation, le 10 mai 1357, par une sentence datée de son château de Pierre-Cize.*¹⁹¹

¹⁸⁷ Berthet, tome page 212

¹⁸⁸ Rousset, tome 4, page M-422 (PDF 431)

¹⁸⁹ Rousset, tome 4, page M-408 (PDF 417)

¹⁹⁰ Rousset, tome 5, page P-332 (PDF 342)

¹⁹¹ Dom Benoit, tome II, page 119 (PDF 123), paragraphe 1455, suite page 120

1357

« Le territoire de Longchaumoisi, avec celui de la Mouille, étaient alors enclavés dans la paroisse de Saint-Lupicin ; plus tard, Longchaumoisi en fut détaché et conserva la Mouille, qui enfin fut érigée en paroisse. »¹⁹²

*[U]n décret de l'archevêque de Lyon unit [La Mouille] définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du territoire de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice.*¹⁹³

1484

*... en la prairie appelée en les Rosses, en la juridiction de la Moille...*¹⁹⁴

1505

Le Grand Terrier fait la distinction entre La Mouille et Longchaumoisi : Au 1^e mai 1505 Jehan Jacquemin de longchaumoisi demourant ala moille.¹⁹⁵

1541

*Le chapitre acense à Charles GIROD, de Saint-Oyend, « une place dite au Vivier près du lac des Rousses, s'étendant dès le haut du Crétet jusqu'au bas du Vivier... Cette région dépendait du prieuré de la Mouille et par conséquent de l'office de pitancier, auquel ce prieuré avait été uni et qui lui-même avait été réuni à la mense capitulaire. C'est pourquoi l'acensement a pour auteur le chapitre, seigneur immédiat de la Mouille et du vaste territoire dépendant de son ancien prieuré...*¹⁹⁶

1549

En 1549 il n'y a que trois *communautés* qui existaient : La Mouille, Morbier et Bellefontaine.¹⁹⁷ La Mouille (communauté) comprend Morez et les Rousses (dont faisait partie Bois d'Amont jusqu'en environ 1752).

Description de la seigneurie de La Mouille dans l'acensement du 12 septembre 1549 :

*... les communaux, montagnes et Joux-Noires rière le territoire des Rousses, les monts Rixou et Treslarce, et en général tout ce qui dépendait de la seigneurie de la Mouille, depuis le pré Rodet jusqu'à la Roche-Bellefranche, de cette roche au lieu des Auges, au sommet de la Chaux-Sèche, au point où elle forme une échancrure ; le rocher des Chalettes devait servir de limite au nord et le pré de Treslarce au couchant, en suivant le grand chemin public de Morbier à Saint-Cergues. La concession s'étendait à l'est et au sud jusqu'aux limites du pays de Vaud et de Saint-Cergues.*¹⁹⁸

A partir de cet acensement :

Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de

¹⁹² Ferroul-Mongaillard, page 214 (230 de la version PDF)

¹⁹³ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

¹⁹⁴ Berthet, pages 39-40

¹⁹⁵ La Mouille, dans l' Inventaire du Terrier [le Grand Terrier], Archives Municipales de Saint-Claude, pages correspondant à la fiche 214. Images 4638 et 4639 de la transcription Reverchon.

¹⁹⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2213, page 448 (453 en PDF)

¹⁹⁷ Genoudet, page 49

¹⁹⁸ Rousset, tome 1, page B-267 (PDF 277), dans l'article sur Bois d'Amont.

Longchaumoises : Goulard, les Rivières, le Vivier firent partie de la paroisse de Longchaumoises ; la vallée des Dappes, la Jaquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes¹⁹⁹, appartenait à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.²⁰⁰

Début du 17^e siècle

*Les Communautés de Morbier et de Bellefontaine étaient indépendantes de la **Communauté de la Mouille**, de même que celle de Longchaumoises et celle d'Orcières.*²⁰¹

1613

*C'est le 21 septembre 1613 que l'archevêque de Lyon, Simon de Marquemont, signa à Saint-Amour une ordonnance prononçant l'érection de la paroisse des Rousses. Celle-ci comprenait tout le territoire des paroisses actuelles des Rousses et de Bois-d'Amont.*²⁰²

*En fait, le territoire paroissial faisait toujours partie des communautés civiles de Septmoncel, sur la rive droite de l'Orbe, et de La Mouille, sur la rive gauche de l'Orbe.*²⁰³

1613-1614

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « de la Mouille ».

1631

Les hameaux « Le bourgeaz daval a le prendre par le biefz de lestein », « Le bourgeaz du Miten » et « Le bourgeaz des lattes » appartenaient au prieuré de La Mouille.²⁰⁴

1633-1639

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « de la Mouille ».

Ca 1638

(Pour l'explication de cette date, voir la section sur les trois Batys.) *Les territoires des villages de Longchaumoises, Orcières et la Mouille, de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et les Landes, comme aussi les habitants d'iceux dépendent de messieurs les grand prieur, officiers et religieux du royal monastère d'illec...*²⁰⁵

1644

*En 1644, la communauté ou commune de la Mouille, qui comprenait les Rousses et Bois-d'Amont...*²⁰⁶

1645

*En 1645, le 14 Juillet, un arrêt du Parlement détache les Landes de la communauté civile de Septmoncel et les rattache à la communauté de la Mouille.*²⁰⁷

¹⁹⁹ Ici Dom Benoit renvoie à la note suivante : « Aujourd'hui un hameau des Rousses et un autre de Bois-d'Amont portent le nom de *Landes*. Au XVI^e et au XVII^e siècles, *les Landes* comprenaient non seulement le territoire de ces deux hameaux mais tout celui qui s'étend entre l'un et l'autre et où sont aujourd'hui les hameaux du Gravier, des Berthets, etc., bien plus tout ce qui s'étend à l'orient du lac et de la rivière au pied du Noirmont. »

²⁰⁰ Dom Benoit, tome II, page 450 (PDF 455)

²⁰¹ Genoudet, page 26

²⁰² Bono, page 17

²⁰³ Bono, page 18

²⁰⁴ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

²⁰⁵ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2275, page 476 (PDF 481)

²⁰⁶ Berthet, page 259

1667

En 1667, un accord accorde presque tout le Sagy à la communauté des Rousses-la Mouille.²⁰⁸

Ca 1725

La Mouille ne comprend plus les Rousses :

Vers 1725, La Mouille-Morez se séparèrent complètement des Rousses...²⁰⁹

1776

La Mouille ne comprend plus Morez :

Morez obtint la séparation de son territoire de celui de La Mouille et eut dès-lors une administration distincte.²¹⁰

1781

Le prieuré de La Mouille n'exerce plus l'autorité, en ce qui concerne la dîme et la justice, sur son ancien fief :

*Les communautés de la terre de la Mouille firent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude...Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre [celui de CHRISTIN et VOLTAIRE contre l'abbaye de Saint-Claude], prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779...*²¹¹

Paroisse

[Sans date :] La Mouille, avec Morez-le-Haut, dépendait de la paroisse de Longchaumois et par conséquent du diocèse de Lyon.²¹²

En 1653, le chapitre permit aux habitants de loger un chapelain dans la maison prieurale, à condition qu'ils entretiendraient ce bâtiment ainsi que la chapelle qui y était annexée.²¹³

Registres paroissiaux depuis 1790.²¹⁴

Prévôté

Début de la prévôté : vers 1357.²¹⁵

La Mouille était le chef-lieu d'une prévôté ayant pour dépendances Morez, Morbier, les Rousses, Bois-d'Amont et Bellefontaine.²¹⁶

Les Moussières

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome IV, page 429 (PDF 438).

Au XV^e siècle « la vaste paroisse de Saint-Sauveur » comprenait le hameau de Bellecombe et aussi des Moussières.²¹⁷

²⁰⁷ Berthet, page 213

²⁰⁸ Berthet, page 213

²⁰⁹ Berthet, page 213

²¹⁰ Rousset, tome 4, page M-411 (PDF 420). La même date selon Genoudet, page 51.

²¹¹ Rousset, tome 1, page B-200 (PDF 210)

²¹² Rousset, tome 4, page M-424 (PDF 433)

²¹³ Rousset, tome 4, page M-425 (PDF 434)

²¹⁴ *Nouveau guide*, page 400

²¹⁵ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 211)

²¹⁶ Rousset, tome 4, page M-424 (PDF 433)



La rivière Doubs à Mouthe (Doubs), photo L. REVERCHON

Mouthe (Doubs)

Dans tome II de son œuvre (paragraphe 2286, page 481 ou PDF 486), Dom Benoît écrit sur la seigneurie de Châtelblanc, paroisse de Mouthe, et de la chapelle érigée à Chaux-Neuve en 1444.

²¹⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2244, page 466 (PDF 471)



Photo L. REVERCHON

Orcières

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire Rousset*.

Synthèse

En 1390 Orcières et Longchaumois sont distincts. Au début du 17^e siècle Orcières, de même que Longchaumois, ne dépendait plus de la communauté de la Mouille.

Chronologie

1390

Par un acte daté du château de Moirans, le 27 février 1390 [l'abbé Guillaume de la Baume] concéda, à titre de propriété héréditaire, aux habitants de Longchaumois et d'Orsières, et notamment à Pierre, prévôt de ces lieux, à Vuillet PELLETIER, Romain VANDEL, Guillaume MAYET, Jean RUYALET, Romain LUGAN et Jean, dit LE VALET, qui acceptèrent pour les absents, tout espace compris entre le sapin, dit 'Moys' (de La Mouille), la rivière de Bienne, le ruisseau de Pisse-Vieille, le champ Largillay de Cinquétral, le Fouz de Manon, le pré de Servagnat, le Mont-Noir, le Mont de Novet, et les prés de Groufat, du Bosoïn et du Bourgon, ce qui comprenait plus de huit lieux de terrain.²¹⁸

L'acte du 27 février 1390 :

Les habitants de Longchaumois et d'Orcières ne peuvent commodément subvenir à leurs nécessités qu'en mettant en culture les terres laissées en friche.²¹⁹

Début du 17^e siècle

Les Communautés de Morbier et de Bellefontaine étaient indépendantes de la Communauté de la Mouille, de même que celle de Longchaumois et celle d'Orcières.²²⁰

²¹⁸ Rousset, tome 3, page L-460 (PDF 470)

²¹⁹ Boivin, pages 4 et 5

1633-1639

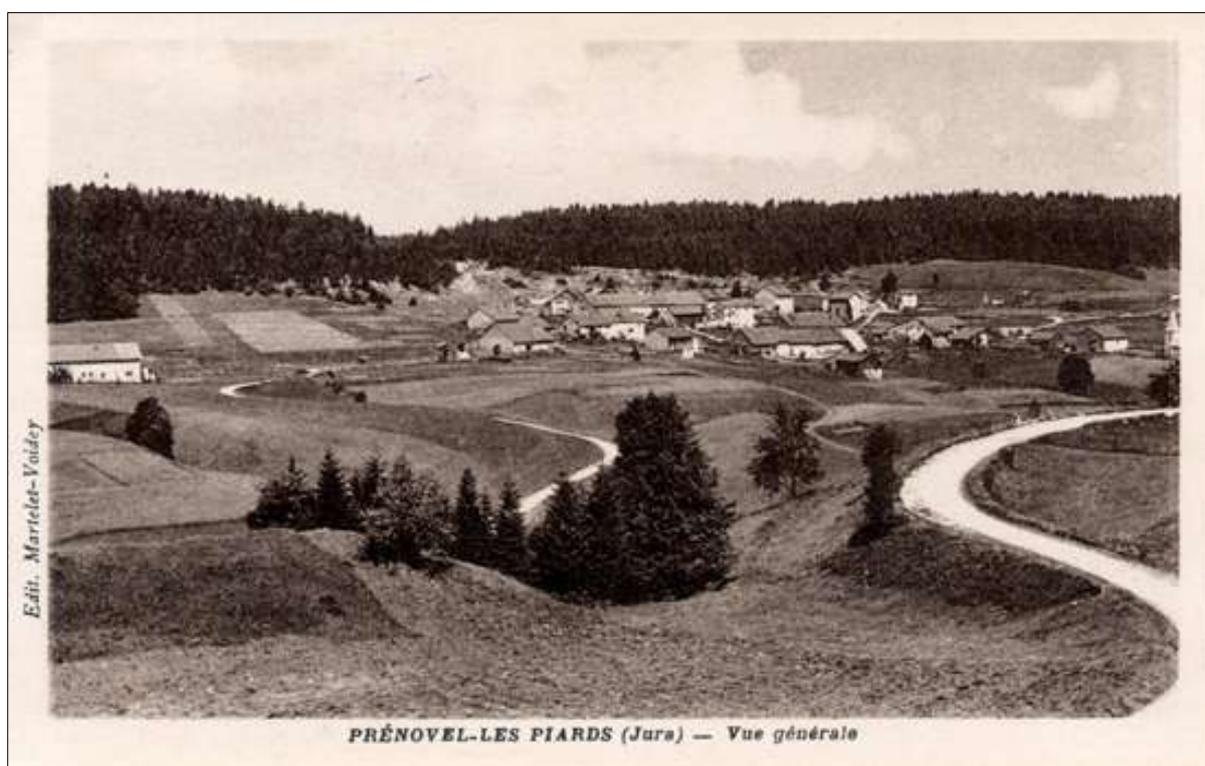
Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans les actes de baptême des personnes « d'Orcières » (avec orthographes variées).

Ca 1638

[Pour l'explication de la date, voir l'article sur les trois Batys.] *Les territoires des villages de Longchaumois, Orcières et la Mouille, de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et les Landes, comme aussi les habitants d'iceux dépendent de messieurs les grand prieur, officiers et religieux du royal monastère d'illec [Saint-Claude]...*²²¹

Prévôté

Il y avait une prévôté pour Longchaumois et Orcières, qui formaient deux communautés distinctes, administrées chacune par deux prud'hommes.²²²



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi765

Les Piards

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome V, page 71 (PDF 81).

Ca 1638

[Pour l'explication de la date, voir l'article sur les trois Batys.] *Prénovel et les Piards font partie du Grandvaux, quoiqu'ils soient situés dans un vallon distinct...*²²³

²²⁰ Genoudet, page 26

²²¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2275, page 476 (PDF 481)

²²² Rousset, tome 3, page L-461 (PDF 471)

²²³ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2280, page 477 (PDF 482)

Voir quelques informations sur Les Piards au 17^e siècle dans tome II de Dom Benoît, paragraphe 2249, la suite page 468 (PDF 473).

Pratz (prévôté de)

Il y a un article sur « Pra » dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome V, page 325 (PDF 335).

*La prévôté de Pratz continue d'être possédée par la famille de ce nom, nombreuse et distinguée par ses alliances.*²²⁴



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi641

Prémanon

Il y a un article sur Prémanon dans le *Dictionnaire* Rousset, tome V, page P-330 (PDF 340)

Sans date

*Le territoire de Prémanon faisait partie de la terre de la Mouille, appartenant au chapitre de Saint-Claude et de la paroisse de Longchaumois. La Jacquette et la Darbella dépendaient de la seigneurie et de la paroisse de Septmoncel, propriété de l'abbé de ce monastère.*²²⁵

1631

« Le Carre d'amont du biefz de la Chaille » appartient au prieuré de La Mouille.²²⁶ Il s'agit peut-être bien du Prémanon d'Amont d'aujourd'hui.

²²⁴ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2301, page 487 (PDF 492)

²²⁵ Rousset, tome 5, page P-332 (PDF 342)

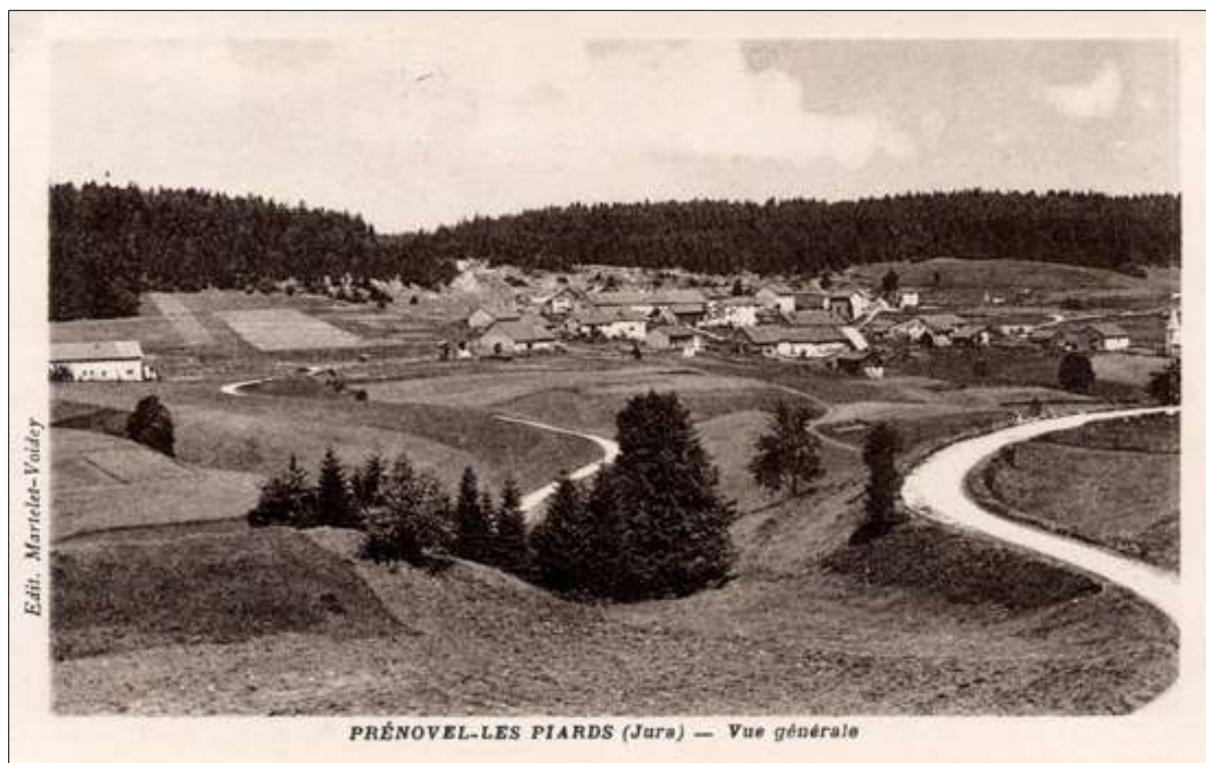
²²⁶ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1214 dans la transcription Reverchon)

Paroisse

Prémanon faisait partie de la paroisse de Longchaumois jusqu'en 1766.²²⁷

Prémanon est devenue une paroisse dès 1788.²²⁸

Registres paroissiaux existent dès 1789²²⁹.



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi765

Prénoyel

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome V, page 334 (PDF 344).

Ca 1638

[Pour l'explication de la date, voir l'article sur les trois Batys.] *Prénoyel et les Piards font partie du Grandvaux, quoiqu'ils soient situés dans un vallon distinct...*²³⁰

Voir quelques informations sur Prénoyel au 17^e siècle dans tome II de Dom Benoît, paragraphe 2249, la suite page 468 (PDF 473).

Rhien

Il y a une mention dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome V, page 428 (PDF 438).

Dom Benoît, dans tome II de son œuvre (paragraphe 2267, page 474, PDF 479), écrit sur les territoires de Chanon, Lavancia, Siège et Rhien en ca 1638²³¹.

²²⁷ *Nouveau guide*, page 458

²²⁸ Rousset, tome 5, page P-332 (PDF 342)

²²⁹ *Nouveau guide*, page 458

²³⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2280, page 477 (PDF 482)

²³¹ Pour cette date, voir la section sur les Batys.



Eglise et cimetière de La Rixouse, photo L. REVERCHON

La Rixouse

Il y a un article dans le *Dictionnaire Rousset*, tome V, page 432 (PDF 442)

Ca 1638

[Pour l'explication de la date, voir l'article sur les trois Batys.] *La Rixouse, comme aussi les villages des Villars, Lézat et Tancua dépendans de la paroisse d'illec [de la Rixouse], appartient à Son Altesse... Les villages du Château des Prés et de les Chaux des Prés dépendent de ladite paroisse...*²³²

Paroisse

*La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans sa circonscription primitive l'immense espace qui composa plus tard celles de la Rixouse, de Morbier, de Bellefontaine, des Rousses, de Bois-d'Amont, les seigneuries de Mouthe et de Châtelblanc, ...*²³³

*Jusqu'au 13^e siècle les colons disséminés dans ces vastes régions ont appartenu à la paroisse de S^t Lupicin...*²³⁴

La paroisse de la Rixouse a été établie entre le milieu du 13^e et le milieu du 14^e siècles.²³⁵

Registres paroissiaux depuis 1595.²³⁶

²³² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2276, page 476 (PDF 481)

²³³ Rousset, tome 4, page 399 (PDF 408)

²³⁴ Dom Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, tome I (version PDF de Gallica), page 598 (PDF 616)

²³⁵ Dom Benoît, tome I, page 598 (PDF 616)

²³⁶ *Nouveau guide*, page 474. Selon J-L Crolet, les baptêmes de 1560 à 1590 de Morbier seraient des registres de La Rixouse.



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi309

Les Rivières

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

1540

*En 1540, le chapitre acense à Guillaume de la Croix une « joux noire » située au lieu dit sur les Rivières et confinant au Sagy...*²³⁷

D'après les clauses de l'acensement, les abergataires ne pouvaient céder leurs lots qu'à des habitants de la Pitance ; mais cette restriction était gênante ; car les colons arrivaient en foule à cette époque de Septmoncel par le Bolu et l'Étroit de Joux. Les premiers censitaires se mirent à leur revendre une partie de leurs lots, probablement avec l'approbation expresse au moins avec l'assentiment tacite du chapitre...

*Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de Longchaumois : Goulant, les Rivières, le vivier firent partie de la paroisse de Longchaumois ; la vallée des Dappes, la Jacquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes²³⁸, appartenaient à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.*²³⁹

²³⁷ Dom Benoît tome II, paragraphe 2212, page 448 (453 de la version en PDF)

²³⁸ Ici Dom Benoît ajoute un renvoi : *Aujourd'hui un hameau des Rousses et un autre de Bois-d'Amont portent le nom de Landes. Au XVI^e et au XVII^e siècle, les Landes comprenaient non seulement le territoire de ces deux hameaux, mais tout celui qui s'étend entre l'un et l'autre et où sont aujourd'hui les hameaux du Gravier, des Berthets, etc., bien plus tout ce qui s'étend à l'orient du lac et de la rivière au pied du Noirmont.*

²³⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2217, page 450 (455 en PDF)

Rogna

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome V, page 452 (PDF 462).

Dans paragraphe 2271 de tome II (page 475, PDF 480) Dom Benoît écrit sur les villages de Viry et Rogna vers 1638²⁴⁰.

Ronchaud (prévoté de)

Il y a une mention dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome V, page 458 (PDF 468).

*La prévoté de Ronchaud et d'Étival continue, durant tout le XVI^e siècle, d'être possédée par l'ancienne famille de RONCHAUD...*²⁴¹



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1267

Les Rousses

Il y a un article dans le *Dictionnaire* Rousset, tome V, page 478 (PDF 488]

Synthèse

En 1283 il y avait déjà un lieu qui s'appelait « Les Rosses ».

En 1357 ou peu après, les religieux de l'abbaye ont déclaré que ce qui deviendrait la commune des Rousses, entre autres, leur appartenait personnellement puisque faisant partie de la seigneurie, du fief, de la Mouille, ce qui voulait dire que les habitants avaient des obligations financières envers la seigneurie et subissaient sa justice. Cette situation a continué jusqu'en 1781 lorsque les habitants de la terre, la seigneurie, de La Mouille ont été affranchis.

²⁴⁰ Pour cette date, voir la section sur les Batys.

²⁴¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2302, page 487 (PDF 492)

En 1484 le lieu appelé les Rousses était tenu pour distincte de La Mouille. Dans le fameux acensement du 12 septembre 1549 dit « des Joux-Noires et du Risoux » il est question du territoire des Rousses.

En 1613 la paroisse des Rousses a été créée, paroisse qui comprenait les territoires des Rousses et de Bois d'Amont. Le territoire de cette nouvelle paroisse faisait pourtant toujours partie des communautés civiles de Septmoncel, sur la rive droite de l'Orbe, et de La Mouille, sur la rive gauche de l'Orbe.

Dès environ 1725 les Rousses n'appartenaient plus à La Mouille-Morez.

En 1753 la communauté des Rousses ne comprenait plus Bois-d'Amont qui est devenu une communauté indépendante.

Chronologie

Sans date

*Au début de la colonisation, les Rousses n'étaient qu'une simple expression géographique. La partie des Rousses qui comprend aujourd'hui le Vivier, Les Rousses d'Amont, le Village, le Sagy et Trélarce, peuplés en grande partie de Mouillerands et de Bellefontainiers, appartenait à la communauté de la Mouille.*²⁴²

1283

Le lieu appelé « Les Rosses » existe déjà :

*Par un acte daté du mois de janvier 1283 ... , Aimon de Prengin témoigna tout le regret qu'il éprouvait d'avoir, tant par lui que par ses complices, inquiété vivement les religieux de Saint-Oyan... En preuve de repentir, il s'obligea à ... être vassal et l'homme-lige de l'abbé pour la garde de la paroisse de Longchaumois et de Cinquétral..., à protéger les sujets de ce prélat, même les nouveaux albergataires des Rousses, les Rosses, proche le lac de Quinceneys.*²⁴³

1357

Les Rousses est sous l'autorité du prieuré de La Mouille en ce qui concerne la dîme et la justice :

*[U]n décret de l'archevêque de Lyon unit [La Mouille] définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du territoire de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice.*²⁴⁴

1484

En 1484 le territoire des Rousses était tenu pour distincte de La Mouille :

*... en la prairie appelée en les Rosses, en la juridiction de la Moille...*²⁴⁵

1549

Les Rousses dans l'acensement des « Joux-Noires et du Risoux » du 12 septembre 1549 :

... les communaux, montagnes et Joux-Noires rière le territoire des Rousses, les monts Rixou et Treslarce, et en général tout ce qui dépendait de la seigneurie de la Mouille, depuis le pré Rodet

²⁴² Berthet, page 212

²⁴³ Rousset, tome 3 page L-458 (PDF 468)

²⁴⁴ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

²⁴⁵ Berthet, pages 39-40

*jusqu'à la Roche-Bellefranche, de cette roche au lieu des Auges, au sommet de la Chaux-Sèche, au point où elle forme une échancrure ; le rocher des Chalettes devait servir de limite au nord et le pré de Treslarce au couchant, en suivant le grand chemin public de Morbier à Saint-Cergues. La concession s'étendait à l'est et au sud jusqu'aux limites du pays de Vaud et de Saint-Cergues.*²⁴⁶

A partir de l'acensement du 12 septembre 1549 :

*Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de Longchaumois : Gouland, les Rivières, le Vivier firent partie de la paroisse de Longchaumois ; la vallée des Dappes, la Jaquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes²⁴⁷, appartenaient à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.*²⁴⁸

16^e et 17^e siècles

*La population des Bouchoux, comme celle de Septmoncel et des Rousses, reçut des accroissements considérables.*²⁴⁹

1613-1614

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « des Rousses ».

1631

« Les Rousses d'aval » et les « Rousses d'amont » appartenaient au prieuré de La Mouille.²⁵⁰

Le « Vivier daval » appartenaient au prieuré de La Mouille.²⁵¹ Est-ce le Vivier des Rousses ?

Ca 1638

(Pour la date, voir la section sur les trois Batys.) *Les territoires des villages de Longchaumois, Orcières et la Mouille, de Morbier, Bellefontaine, les Rousses et les Landes, comme aussi les habitants d'iceux dépendent de messieurs les grand prieur, officiers et religieux du royal monastère d'illec...*²⁵²

1644

Les Rousses et Bois d'Amont étaient toujours compris dans la communauté de La Mouille.²⁵³

1667

Les Rousses faisait toujours partie de la communauté de La Mouille :

*En 1667, un accord accorde presque tout le Sagy à la communauté des Rousses-la Mouille.*²⁵⁴

Ca 1725

Dès environ 1725 les Rousses n'appartient plus à La Mouille-Morez :

²⁴⁶ Rousset, tome 1, page B-267 (PDF 277), dans l'article sur Bois d'Amont. Le document lui-même se trouve sous la cote 2H751 aux Archives Départementales du Jura.

²⁴⁷ Ici Dom Benoît renvoie à une note sur les Landes. Voir l'article dessus.

²⁴⁸ Dom Benoît, tome II, page 450 (PDF 455)

²⁴⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2243, page 465 (PDF 470)

²⁵⁰ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

²⁵¹ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

²⁵² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2275, page 476 (PDF 481)

²⁵³ Berthet, page 259

²⁵⁴ Berthet, page 213

Vers 1725, La Mouille-Morez se séparèrent complètement des Rousses...²⁵⁵

1753 ou 1757

La communauté des Rousses ne comprend plus celle de Bois d'Amont :

*Enfin, en 1753, après deux ans de requêtes et de procès, Bois-d'Amont devenait une communauté indépendante de celle des Rousses.*²⁵⁶

*La communauté de Bois d'Amont se disjoint de celle des Rousses en 1757.*²⁵⁷

1781

Les Rousses n'est plus sous l'autorité du prieuré de La Mouille en ce qui concerne la dîme et la justice :

*Les communautés de la terre de la Mouille [dont les Rousses] firent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude...Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre [celui de CHRISTIN et VOLTAIRE contre l'abbaye de Saint-Claude], prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779...*²⁵⁸

Avant 1800

Il y a une carte des Rousses d'avant 1800 dans Berthet, page 61.

Paroisse

*La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans sa circonscription primitive l'immense espace qui composa plus tard celles de la Rixouse, de Morbier, de Bellefontaine, des Rousses, de Bois-d'Amont, les seigneuries de Mouthe et de Châtelblanc, ...*²⁵⁹

Avant l'érection des Rousses en paroisse, ceci dès 1613²⁶⁰ :

*L'Orbe et le Lac servaient de délimitation ; Septmoncel à l'Orient, Longchaumois à l'Occident. Pendant bien des années, les colons des Rousses et des Landes fréquentèrent les églises de ces deux paroisses...*²⁶¹

Cette histoire de l'Orbe et du lac des Rousses délimitant les paroisses de Septmoncel et de Longchaumois n'est pas d'une utilité parfaite en ce qui concerne Les Rousses puisque le village est situé dans le prolongement sud-ouest de la vallée où se trouvent plus au nord-est le lac et la rivière. Justement l'abbé Berthet, dans le chapitre traitant de l'érection de la paroisse des Rousses, reste vague :

*Bien qu'originaires de divers lieux : Morbier, Bellefontaine, la Mouille, Longchaumois, Septmoncel, les habitants des Landes, des Rousses, du Vivier dépendaient pour le spirituel en grande partie de Septmoncel. En effet, ce terrain des Rousses, situé sur la rive gauche de l'Evalude, petit affluent de la Bienne qui a sa source à Bellefontaine, était de la juridiction de l'archevêque de Lyon. Mais les curés de Septmoncel et de Longchaumois ont la charge de l'administration.*²⁶²

²⁵⁵ Berthet, page 213

²⁵⁶ Bono, page 18

²⁵⁷ Genoudet, page 37

²⁵⁸ Rousset, tome 1, page B-200 (PDF 210)

²⁵⁹ Rousset, tome 4 page 399 (PDF 408)

²⁶⁰ Berthet, page 55 ; Rousset, page B-270 ; Genoudet, page 35. Ferroul-Montgaillard écrit 1612 (page 214)

²⁶¹ Berthet, page 55

²⁶² Berthet, page 55

*La communauté des Rousses naquit en réalité de la paroisse.*²⁶³

La paroisse des Rousses est créée qui comprend les territoires des Rousses et de Bois d'Amont. Elle chevauche pourtant les communautés civiles de Septmoncel et de La Mouille :

*C'est le 21 septembre 1613 que l'archevêque de Lyon, Simon de Marquemont, signa à Saint-Amour une ordonnance prononçant l'érection de la paroisse des Rousses. Celle-ci comprenait tout le territoire des paroisses actuelles des Rousses et de Bois-d'Amont.*²⁶⁴

*En fait, le territoire paroissial faisait toujours partie des communautés civiles de Septmoncel, sur la rive droite de l'Orbe, et de La Mouille, sur la rive gauche de l'Orbe.*²⁶⁵

Dom Benoît donne une précision sur l'origine de la paroisse des Rousses, suite au démembrement de celles de Longchaumois et de Septmoncel par l'ordonnance du 21 septembre 1613 de Saint-Amour de Mgr. de Marquemont, évêque de Lyon²⁶⁶ :

La nouvelle paroisse comprend tout le territoire de la vallée de Quincenois, entre le Noirmont et le Risoux, du bief de la Chaille aux terres de l'abbaye du Lac, et en outre, Trélarce, Goulard, une partie des Rivières et de la Doye, en un mot tout le territoire des paroisses actuelles [en 1890-1892] des Rousses et de Bois-d'Amont avec une partie de celui de Prémanson.

*[L'église] fut bâtie dans la région appelé alors Sur le Sagy, au milieu d'un terrain appartenant à un habitant de la Mouille... L'église actuelle a été rebâtie en 1753 sur l'emplacement de l'ancienne. Elle couronne une colline d'où l'œil domine toute la vallée et embrasse un magnifique horizon.*²⁶⁷

En encore, après l'érection de la paroisse des Rousses en 1613 :

*Le curé de la nouvelle paroisse devait aller, avec ses paroissiens, chaque année en procession à Longchaumois et à Septmoncel et offrir à chacune de ces églises un cierge du poids de 3 livres.*²⁶⁸

Registres paroissiaux depuis 1616, avec des lacunes.²⁶⁹

Prévôté

*La Mouille était le chef-lieu d'une prévôté ayant pour dépendances Morez, Morbier, les Rousses, Bois-d'Amont et Bellefontaine.*²⁷⁰ Création de cette prévôté : vers 1357.²⁷¹

Le Sagy

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

Chronologie

1540

*En 1540, le chapitre acense à Guillaume de la Croix une « joux noire » située au lieu dit sur les Rivières et confinant au Sagy...*²⁷²

²⁶³ Berthet, page 212

²⁶⁴ Bono, page 17

²⁶⁵ Bono, page 18

²⁶⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2218, pages 450 (PDF 455) et 451 (PDF 456)

²⁶⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2220, pages 451 et 452 (PDF 456 et 457)

²⁶⁸ Berthet, page 56

²⁶⁹ *Nouveau guide*, page 481

²⁷⁰ Rousset, tome 4, page M-424 (PDF 433)

²⁷¹ Rousset, tome 1, page B-199 (PDF 209)

²⁷² Dom Benoît tome II, paragraphe 2212, page 448 (453 de la version en PDF)

1542

L'année suivante [suivant l'année 1541], le chapitre acensa au même [Charles GIROD de « Saint-Oyan »] un canton des Rousses, dit au Sagy, faisant partie aussi de la terre de la Pitance.²⁷³

Comme tant d'autres bourgeois de Saint-Claude, il se faisait acenser de vastes domaines dans les montagnes pour procurer à sa famille les avantages d'une exploitation rurale et même la facilité d'y établir quelques-uns de ses membres. L'un des domaines acensés, celui du Vivier, était probablement inculte ; l'autre, celui du Sagy, avait été défriché et peuplé dans les temps anciens, peut-être même dès l'époque de Manon. Le nouveau censitaire établit sans doute une belle exploitation agricole sur son vaste domaine des Rousses et y installa probablement quelques familles...²⁷⁴

1549

L'acensement de 1549 ratifié au 21 septembre, traite des...

montagnes et joux noires sises en et rière le territoire des Rousses, à savoir les montagnes du Rizous et Treslarce, en la seigneurie de la Pitance, dès le lieu dit au Prel Rodet, tirant à Roche Becfranche, et dès laditte Roche Becfranche à l'haut de la Chaux Sèche, au lieu des Auges, tirant à l'Encrenne de la Roche et rouchet des Chalettes devers bize, et dès laditte Roche des Chalettes tirant au Prel de Treslarce devers soleil couchant, et le Prel de Treslarce tirant par dessus le Prel des Prost de Longchaumois estant en Goulans, et en dessous le Prel de Louis Gros des Rousses par dessus le Saugy, tirant au grand chemin public allant dudict Morbier à Saint-Cergue devers vent, et du costé du soleil levant les limites du pays de Savoie et dudict Saint-Cergues.²⁷⁵

Vers le milieu du 16^e siècle

Une contestation s'éleva vers le milieu du XVI^e siècle entre le chapitre et Longchaumois sur la possession du lieu dit Sur le Sagy.²⁷⁶

Après « Sur le Sagy » Dom Benoît ajoute un renvoi : *Touchant au levant le cernois d'Arberoz du pays de Savoie (la Cure et les Cressonières) ; au couchant, Prés du Sagy, appartenant à des habitants de Longchaumois ; au vent, le Bief de la chaille ; au nord, le chemin de Morbier à St-Cergues et les Prés des Rousses.*

Après 1613

Après l'érection de la paroisse des Rousses en 1613, l'église des Rousses

fut bâtie dans la région appelé alors Sur le Sagy, au milieu d'un terrain appartenant à un habitant de la Mouille...²⁷⁷

1631

« Le Saugy » appartenait au prieuré de La Mouille.²⁷⁸

²⁷³ Dom Benoît donne comme source les AD du Jura, fonds de St-Claude, « l. 49, n. 1 ».

²⁷⁴ Dom Benoît tome II, paragraphe 2213, page 448 (453 de la version en PDF)

²⁷⁵ Dom Benoît tome II, paragraphe 2214, page 448 (453 en PDF)

²⁷⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2235, page 462 (PDF 467)

²⁷⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2220, pages 451 (PDF 456) et 452 (PDF 457)

²⁷⁸ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi475

Saint-Claude

Il y a un article sur la ville de Saint-Claude dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome II, page 194 (204 du PDF).

Paroisse

Ca 1638²⁷⁹ : *La paroisse de Saint-Claude et de Saint-Romain comprend la ville et les villages de Vacluse, Cinquétral, Avignon, Etable, Chaumont et Valfin.*²⁸⁰

Prévôté

*La prévôté de Saint-Oyend, dont dépendaient les villages de Vallefin, Avignon, Cinquétral, Vacluse et Étables, était possédée, nous l'avons vu, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, par les GAILLARD, seigneurs de Crilla.*²⁸¹

²⁷⁹ Voir la section sur les trois Batys.

²⁸⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2264, page 474 (PDF 479)

²⁸¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2298, page 486 (PDF 491)



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi496

Saint-Lupicin

Il y a un article dans le *Dictionnaire Rousset* tome IV, page 41 (PDF 50)

Paroisse

« Jusqu'au 13^e siècle les colons disséminés dans ces vastes régions ont appartenu à la paroisse de S^t Lupicin... »²⁸²

Registres paroissiaux dès 1633.²⁸³

Ca 1638²⁸⁴ : La paroisse de Saint-Lupicin comprend 13 villages²⁸⁵:

- 1° Le village de Saint-Romain-de-Roche, avec son prieuré dépendant du grand prieur de l'abbaye...
- 2° Chatel-Grenet...
- 3° Pratz...
- 4° Le Petit-Villars-d'Héria...
- 5° Lavans...
- 6° Le Patay...
- 7° Le village même de Saint-Lupicin...
- 8° Ponthoux...
- 9° Cuttura...
- 10° Ravilloles...
- 11° et 12° Leschières [sic] et Angelon...
- 13° Les Crozets...

²⁸² Dom Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, tome I (version PDF de Gallica), page 598 (PDF 616)

²⁸³ *Nouveau guide*, page 503

²⁸⁴ Voir la section sur les trois Batys.

²⁸⁵ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2277, page 477 (PDF 482)

Prévôté

[La prévôté] de Saint-Lupicin ... change de possesseurs. Nous avons dit qu'elle était possédée au moyen âge par une famille qui, prenant le nom du petit castel qu'elle habitait, s'appelait de la Tour. « Cette famille forma deux branches, dont l'une s'établit à Saint-Claude, et l'autre à Ornans. Celle de Saint-Claude s'éteignit dans la personne de Claude de la Tour, prévot héréditaire de Saint-Lupicin qui ne laissa qu'une fille. »²⁸⁶ (Dom Benoît donne comme source pour les deux dernières phrases le *Dictionnaire* de Rousset.)

Dom Benoît continue, expliquant comment un membre de la famille CHARNAGE a épousé l'héritière, obtenant ainsi la prévôté de Saint-Lupicin et établissant la branche des CHARNAGE DE LA TOUR. (Nous trouvons des descendants CHARNAGE dans plusieurs actes des fonds de l'abbaye de Saint-Claude.)

Saint-Sauveur

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

Paroisse

Au XV^e siècle « la vaste paroisse de Saint-Sauveur » comprenait le hameau de Bellecombe et aussi des Moussières.²⁸⁷

Ca 1638²⁸⁸ : La paroisse de Saint-Sauveur comprend l'Essart, le Marais, le Mareschet, Coyrières, Coyserette, le Pré, les Moussières, la Pérouse, le Parchy, la Croyat.²⁸⁹

Prévôté

La prévôté de Saint-Sauveur et de Septmoncel continue d'être possédée par une branche de la famille de DORTAN, établie dans le voisinage de l'Abbaye, au Villard-Saint-Sauveur.²⁹⁰

Cette phrase est suivie d'une description de la famille de DORTAN, dont la source, au moins en partie, est le *Dictionnaire* de Rousset, cité en renvoi.

²⁸⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2301, page 487 (PDF 492)

²⁸⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2244, page 466 (PDF 471)

²⁸⁸ Voir la section sur les trois Batys.

²⁸⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2273, page 475 (PDF 480)

²⁹⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2299, page 486 (PDF 491)



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi551

Septmoncel

Il y a un article dans le *Dictionnaire Rousset*, tome V, page 567 (PDF 577)

Synthèse

Au début de la colonisation, écrit Berthet, la communauté de Septmoncel comprenait les Landes de Bois d'Amont. Cette situation a continué jusqu'en 1645 lorsque les Landes ont été jointes à la communauté de la Mouille.

Sans citer de date, Rousset nous dit que « la Jacquette et la Darbella dépendaient de la seigneurie et de la paroisse de Septmoncel ».

En 1522 Septmoncel comprenait, et ceci jusqu'en 1578, les lieux de la Teppe-Paget, le Cernois-Moureau et le Cernois-Mannon. En 1578 ils ont été reconnus faire partie du village de Longchaumois.

Chronologie

Sans date

*Le territoire de Prémanon faisait partie de la terre de la Mouille, appartenant au chapitre de Saint-Claude et de la paroisse de Longchaumois. La Jacquette et la Darbella dépendaient de la seigneurie et de la paroisse de Septmoncel, propriété de l'abbé de ce monastère.*²⁹¹

*Au début de la colonisation, les Rousses n'étaient qu'une simple expression géographique. ... Les Landes qui comprenaient le Platelet, les Landes devant et derrière, les Plans, le Gravier, la Bourbe, les Landes de Bois d'Amont, habités principalement par de Septmoncelands et par quelques Mouillerands, dépendaient de la communauté de Septmoncel.*²⁹²

²⁹¹ Rousset, tome 5, page P-332 (PDF 342)

²⁹² Berthet, page 212

Anciennement

Mais sur le plateau de Longchaumoïis comme sur celui de Septmoncel, l'établissement des colons fut lent. Aussi il nous faudra attendre jusqu'au XIII^e siècle pour voir Longchaumoïis et Septmoncel mentionnées dans les bulles des Papes et dans les diplômes des Empereurs. Il est probable qu'il n'y eut en ces lieux dans les premiers temps que quelques chalets dispersés au milieu des pâturages ouverts dans les forêts par de grands abattis : on ne les habitait, pour la plupart du moins, que pendant l'été, comme on le fait encore aujourd'hui pour les chalets placés sur le sommet des montagnes ; on redescendait passer l'hiver dans des lieux moins élevés, d'une température plus tempérée. Plus tard, quand la population eut beaucoup augmenté dans la région inférieure, on commença à passer toute l'année sur les plateaux, les anciens chalets devinrent des demeures permanentes et de nouveaux chalets furent élevés dans les régions plus montagneuses.²⁹³

1245

A cette époque les paroisses de Septmoncel et de Longchaumoïis étaient établies » puisque nommées dans la bulle d'Innocent IV en 1245.

*Nous croyons qu'en 1245 elle [la paroisse de Saint-Sauveur] avait déjà quelques années d'existence. Car nous allons voir qu'à cette époque les paroisses de Septmoncel et de Longchaumoïis étaient établies, puisqu'elles sont nommées par Innocent IV. Or nous regardos Longchaumoïis comme un démembrement de Saint-Romain, et Septmoncel comme un démembrement de Saint-Sauveur.*²⁹⁴

15^e siècle

L'acensement des terres de Septmoncel a été fait au 15^e siècle. Les limites du territoire de Septmoncel ont été fixées par l'abbé Jean-Louis de Savoie le 11 août 1478.²⁹⁵

16^e siècle

Dans l'article du *Dictionnaire* de Rousset sur Septmoncel :

*Les troubles qui agitèrent la Suisse et la Savoie pendant le XVI^e siècle, les prédications de Luther et de Calvin, ne furent pas sans retentissement dans ce village, où toute idée d'obéissance disparut. ... Des questions [non énoncées ici] de limites avec Longchaumoïis et les Suisses occasionnèrent quelques luttes, des meurtres isolés, des enlèvements de bestiaux sur les lieux contentieux ; ...*²⁹⁶

1522

*L'abbé de Saint-Claude accensa, en 1522, une montagne appelée la Teppe-Paget, le Cernois-Moureau et le Cernois-Mannon, à Jean Blanchot, de Saint-Oyan, écuyer, moyennant une livre de cire. Jean Blanchot céda à son tour cette même montagne à huit particuliers de Septmoncel, qui vinrent s'y établir et y construire des maisons. L'abbé prétendait que ce terrain dépendait de sa seigneurie de Saint-Cergues ; mais un arrêt du parlement de Dole, du 7 septembre 1578, reconnut qu'il faisait partie des communaux de Longchaumoïis...*²⁹⁷

1548

Le procès de la Tappe (appelé « Robie » à Septmoncel) entre Longchaumoïis-Orcières et Septmoncel a débuté le 27 octobre 1548 et durera près de 180 ans.²⁹⁸

²⁹³ De Dom Benoît, tome I, paragraphe 384 (suite), page 210 (PDF 228)

²⁹⁴ De Dom Benoît, tome I, paragraphe 1106, page 595 (PDF 613)

²⁹⁵ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2227, pages 455 et 456 (PDF 460 et 461)

²⁹⁶ Rousset, tome 5, pages S-573 et 574 (PDF 583 et 584)

²⁹⁷ Rousset, tome 3, page L-461 (PDF 471)

²⁹⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2231, pages 458 à 460 (PDF 463 à 465)

16^e et 17^e siècles

La population des Bouchoux, comme celle de Septmoncel et des Rousses, reçut des accroissements considérables.²⁹⁹

1613

C'est le 21 septembre 1613 que l'archevêque de Lyon, Simon de Marquemont, signa à Saint-Amour une ordonnance prononçant l'érection de la paroisse des Rousses. Celle-ci comprenait tout le territoire des paroisses actuelles des Rousses et de Bois-d'Amont.³⁰⁰ En fait, le territoire paroissial faisait toujours partie des communautés civiles de Septmoncel, sur la rive droite de l'Orbe, et de La Mouille, sur la rive gauche de l'Orbe.³⁰¹

1613-1614

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans des actes de baptême des personnes « de Septmoncel » (avec orthographes variées).

1617

En 1617 [lors de la montre d'armes de cette année], sur la Terre de St-Claude, on relève, par exemple, que le village de Septmoncel est bien plus peuplé que celui de Morbier puisqu'il est assujetti à 12 hommes contre 3 à son voisin. Ce que confirme le recensement de 1614 qui donne 163 feux au premier et 8 feux au second.³⁰²

1645

En 1645, le 14 Juillet, un arrêt du Parlement détache les Landes [voir l'article à ce sujet] de la communauté de Septmoncel et les rattache à la communauté de la Mouille.³⁰³

Paroisse

Elle est ancienne. « La paroisse de Septmoncel s'étendait depuis les Moussières jusqu'au-delà du Prémanon. »³⁰⁴

En l'an 1245 : « A cette époque les paroisses de Septmoncel et de Longchaumois étaient établies » puisque nommées dans la bulle d'Innocent IV en 1245.³⁰⁵

A partir de l'acensement du 12 septembre 1549 :

Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de Longchaumois : Goulard, les Rivières, le Vivier firent partie de la paroisse de Longchaumois ; la vallée des Dappes, la Jaquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes³⁰⁶, appartenaient à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du

²⁹⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2243, page 465 (PDF 470)

³⁰⁰ Bono, page 17

³⁰¹ Bono, page 18

³⁰² Jacquenot, page 263

³⁰³ Berthet, page 213

³⁰⁴ Ferroul-Mongaillard, page 214 (230 de la version PDF)

³⁰⁵ Dom Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, tome I (version PDF de Gallica), page 595 (PDF 613)

³⁰⁶ Ici Dom Benoit renvoie à la note suivante : « Aujourd'hui un hameau des Rousses et un autre de Bois-d'Amont portent le nom de *Landes*. Au XVI^e et au XVII^e siècles, les *Landes* comprenaient non seulement le territoire de ces deux hameaux mais tout celui qui s'étend entre l'un et l'autre et où sont aujourd'hui les hameaux du Gravier, des Berthets, etc., bien plus tout ce qui s'étend à l'orient du lac et de la rivière au pied du Noirmont. »

*chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.*³⁰⁷

Registres paroissiaux depuis 1595.³⁰⁸

*Ca 1638*³⁰⁹ : *La paroisse de Septmoncel est composée du village de ce nom, de celui de Montépyle et de plusieurs granges.*

*La moitié de la Combe de Mijoux fait partie de la paroisse de Septmoncel. L'autre moitié de la Combe de Mijoux est indivise entre l'abbé de Saint-Claude et le baron de Gex...*³¹⁰

Prévôté

*La prévôté de Saint-Sauveur et de Septmoncel continue d'être possédée par une branche de la famille de DORTAN, établie dans le voisinage de l'Abbaye, au Villard-Saint-Sauveur.*³¹¹

Cette phrase est suivie par une description de la famille de DORTAN, informations dont la source, au moins en partie, est le *Dictionnaire* de Rousset, cité en renvoi.

Sièges

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome VI, page 11 (PDF 21).

Dom Benoît, dans tome II de son œuvre (paragraphe 2267, page 474, PDF 479), écrit sur les territoires de Chanon, Lavancia, Siège [sic] et Rhien en ca 1638³¹².

³⁰⁷ Dom Benoit, tome II, page 450 (PDF 455)

³⁰⁸ *Nouveau guide*, page 531

³⁰⁹ Voir la section sur les Batys.

³¹⁰ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2274, page 476 (PDF 481)

³¹¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2299, page 486 (PDF 491)

³¹² Pour cette date, voir la section sur les Batys.



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi1086

Tancua

Il y a un article dans le *Dictionnaire Rousset*, tome VI, page T-41 (PDF 51)

Chronologie

Sans date

*Tancua et Lézat ne formaient qu'une communauté et dépendaient de la grande paroisse de Saint-Lupicin. L'abbé de Saint-Claude en était le seigneur.*³¹³

*Lézat, les Mouillières et Tancua ne formaient qu'une seule communauté, démembrée de la vaste paroisse de la Rixouse.*³¹⁴

1633-1639

Dans les registres paroissiaux de Morbier sont citées dans les actes de baptême des personnes « de Tancua ».

*Ca 1638*³¹⁵ : *La Rixouse, comme aussi les villages des Villars, Lézat et Tancua dépendans de la paroisse d'illec [de la Rixouse], appartient à Son Altesse.*³¹⁶

Aujourd'hui

Tancua, anciennement chef-lieu de commune³¹⁷, a été rattaché en 2007 à la commune de Morbier.³¹⁸

³¹³ Rousset, tome 6 page T-42 (PDF 52). Ensuite il nous envoie à l'article sur Lézat dans tome 3, page L-442 (PDF 452).

³¹⁴ Rousset, tome 3 page L-443 (PDF 453)

³¹⁵ Pour cette date, voir la section sur les Batys.

³¹⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2276, page 476 (PDF 481)

³¹⁷ *Dictionnaire des toponymes de France*



Ferme à Trélarce, photo L. REVERCHON

Trélarce

Il n'y a pas d'article sur Trélarce dans le *Dictionnaire* de Rousset.

Synthèse

Au début de la colonisation Trélarce appartenait au prieuré de la Mouille, donc sujet à la « taxation » et au justice de cette seigneurie, et ceci jusqu'en 1781.

Dans les registres paroissiaux de Morbier dans les années 1633-1639 Trélarce est tenu (par le curé de Morbier du moins) pour distinct de La Mouille et de Morbier.

Chronologie

Sans date

*Au début de la colonisation, les Rousses n'étaient qu'une simple expression géographique. La partie des Rousses qui comprend aujourd'hui [1988] le Vivier, Les Rousses d'Amont, le Village, le Sagy et Trélarce, peuplés en grande partie de Mouillerands et de Bellefontainiers, appartenait à la communauté de la Mouille.*³¹⁹

1549

Trélarce est cité dans l'acensement des « Joux-Noirs et du Risoux » du 12 septembre 1549 :

... les communaux, montagnes et Joux-Noires rière le territoire des Rousses, les monts Rixou et Trélarce, et en général tout ce qui dépendait de la seigneurie de la Mouille, depuis le pré Rodet jusqu'à la Roche-Bellefranche, de cette roche au lieu des Auges, au sommet de la Chaux-Sèche, au point où elle forme une échancrure ; le rocher des Chalettes devait servir de limite au nord et le

³¹⁸ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tancua>, consulté le 19/12/2017

³¹⁹ Berthet, page 212

pré de Treslarce au couchant, en suivant le grand chemin public de Morbier à Saint-Cergues. La concession s'étendait à l'est et au sud jusqu'aux limites du pays de Vaud et de Saint-Cergues.³²⁰

1631

« Le Carre de trez larce » appartenait au prieuré de La Mouille.³²¹

1633-1639

Dans les registres paroissiaux de Morbier en 1633-1639 sont citées dans les actes de baptême des personnes « de Trélarce ».

1669

Dans les Manuels d'amodiation des dîmes dues au prieuré de La Mouille, dans le premier article (1669-1671)³²² il est question d'une grange à « Treslarze » pour laquelle les dîmes ont été payées. On peut en conclure alors que Trélarce appartenait toujours au prieuré de La Mouille puisque sujet à la dîme.

1781

*Les communautés de la terre de la Mouille [dont faisait partie Trélarce] firent cause commune pour se soustraire à la mainmorte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude...Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre [celui de CHRISTIN et VOLTAIRE contre l'abbaye de Saint-Claude], prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779...*³²³

Aujourd'hui

Trélarce est un hameau des Rousses.³²⁴

Valfin

Il y a un article sur « Vallefin-lès-Saint-Claude » dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome VI, page 114 (PDF 124).

Fin 16^e siècle

*La prévôté de Saint-Oyend, dont dépendaient les villages de Vallefin, Avignon, Cinquétral, Vaucluse et Étables, était possédée, nous l'avons vu, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, par les GAILLARD, seigneurs de Crilla.*³²⁵

Ca 1638

(Pour l'explication de la date, voir l'article sur les trois Batys.) *La paroisse de Saint-Claude et de Saint-Romain comprend la ville et les villages de Vaucluse, Cinquétral, Avignon, Etable, Chaumont et Valfin.*³²⁶

Vaucluse

Il y a une mention dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome VI, page 130 (PDF 140).

³²⁰ Rousset, tome 1, page B-267 (PDF 277), dans l'article sur Bois d'Amont.

Dans tome II de l'œuvre de Dom Benoît nous lisons une transcription de cette partie de l'acensement (Paragraphe 2214, page 448, 453 en PDF).

³²¹ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

³²² Cote 2H745 aux AD du Jura, premier article (image 1147 dans la transcription Reverchon)

³²³ Rousset, tome 1, page B-200 (PDF 210)

³²⁴ *Dictionnaire des toponymes de France*

³²⁵ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2298, page 486 (PDF 491)

³²⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2264, page 474 (PDF 479)

Fin 16^e siècle

La **prévôté** de Saint-Oyend, dont dépendaient les villages de Vallefin, Avignon, Cinquétral, Vaucluse et Étables, était possédée, nous l'avons vu, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, par les GAILLARD, seigneurs de Crilla.³²⁷

Ca 1638

(Pour l'explication de la date, voir l'article sur les trois Batys.) La **paroisse** de Saint-Claude et de Saint-Romain comprend la ville et les villages de Vaucluse, Cinquétral, Avignon, Etable, Chaumont et Valfin.³²⁸

Vaux

Il y a un article sur « Vaux-lès-Molinges » dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome VI, page 130 (PDF 140). Il s'agit probablement de ce village puisque « Les Granges de Chiria », hameau de Vaux-lès-Saint-Claude, est à 2 km.

Au XV^e et au XVI^e siècle, presque tous les habitants de Vaux et de Chiria étaient teinturiers. Cette industrie y avait été introduite par une famille allemande.³²⁹

Les Villars

Il y a un article sur « Villards-lez-la Rixouse » dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome VI, page 210 (PDF 220). L'article cite aussi le nom « Les Villards » pour ce village.

Ca 1638³³⁰ : La Rixouse, comme aussi les villages des Villars, Lézat et Tancua dépendans de la paroisse d'illec [de la Rixouse], appartiennent à Son Altesse...³³¹

Viry

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome VI, page 280 (PDF 290).

La **prévôté** de Viry a été inféodée, nous l'avons vu, en 1496, à Henri SAMBIN, bourgeois de Saint-Claude.³³² (Suit l'histoire de cette personne.)

Viry était très peuplé avant les guerres et les pestes du XVII^e siècle.³³³

Dans paragraphe 2271 de tome II (page 475, PDF 480) Dom Benoît écrit sur les villages de Viry et Rogna vers 1638³³⁴.

³²⁷ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2298, page 486 (PDF 491)

³²⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2264, page 474 (PDF 479)

³²⁹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2246, page 466 (PDF 471), citant le *Dictionnaire* de Rousset.

³³⁰ Pour cette date, voir la section sur les trois Batys.

³³¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2276, page 476 (PDF 481)

³³² Dom Benoît, tome II, paragraphe 2300, page 487 (PDF 492)

³³³ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2247, page 466 (PDF 471). Ici Dom Benoît cite le *Dictionnaire* Rousset.

³³⁴ Voir la section sur les Batys.



Archives Départementales du Jura, cote 7Fi613

Le Vivier

Il n'y a pas d'article dans le *Dictionnaire* de Rousset.

Chronologie

1541

En 1541, le chapitre acense à Charles GIROD, de Saint-Oyend, « une place dite au Vivier près du lac des Rousses, s'étendant dès le haut du Crétet jusqu'au bas du Vivier... »³³⁵. Cette région dépendait du prieuré de la Mouille et par conséquent de l'office de pitancier, auquel ce prieuré avait été uni et qui lui-même avait été réuni à la mense capitulaire. C'est pourquoi l'acensement a pour auteur le chapitre, seigneur immédiat de la Mouille et du vaste territoire dépendant de son ancien prieuré... Comme tant d'autres bourgeois de Saint-Claude, il se faisait acenser de vastes domaines dans les montagnes pour procurer à sa famille les avantages d'une exploitation rurale et même la facilité d'y établir quelques-uns de ses membres. L'un des domaines acensés, celui du Vivier, était probablement inculte ; l'autre, celui du Sagy, avait été défriché et peuplé dans les temps anciens, peut-être même dès l'époque de Manon. Le nouveau censitaire établit sans doute une belle exploitation agricole sur son vaste domaine des Rousses et y installa probablement quelques familles...³³⁶

Ce même paragraphe raconte en bref le parcours de ce Charles GIROD.

Après 1549

D'après les clauses de l'acensement [de 1549], les albergataires ne pouvaient céder leurs lots qu'à des habitants de la Pitance ; mais cette restriction était gênante ; car les colons arrivaient en foule à cette époque de Septmoncel par le Bolu et l'Étroit de Joux. Les premiers censitaires se mirent à leur revendre une partie de leurs lots, probablement avec l'approbation expresse au moins avec l'assentiment tacite du chapitre...

³³⁵ Ici Dom Benoît renvoie au *Dictionnaire* Rousset, tome 5, page 480.

³³⁶ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2213, page 448 (453 en PDF) :

Toute la région située à l'orient du lac de Quincenois et de l'Orbe passa peu à peu à des colons de Septmoncel ; celle qui se trouve à l'occident demeura à des colons de la terre de la Pitance. Il en résulta que l'Orbe et le lac servirent de limite entre les deux paroisses de Septmoncel et de Longchaumois : Goulard, les Rivières, le Vivier firent partie de la paroisse de Longchaumois ; la vallée des Dappes, la Jacquette, le Bief de la Chaille, spécialement le long territoire des Landes³³⁷, appartenaient à la paroisse de Septmoncel ; mais tous les colons établis dans la vallée au nord du chemin de Morbier à Saint-Cergues, entre le Risoux et le Noirmont, payaient les redevances au pitancier, car tout ce terrain dépendait de l'ancien prieuré de la Mouille.³³⁸

En 1631

« Le vivier damont » appartenaient au prieuré de La Mouille.³³⁹ Est-ce le Vivier de Bois d'Amont ?

Actuellement

Un quartier de Bois-d'Amont s'appelle au Vivier.³⁴⁰ Dom Benoît n'y met pas de date. Toutefois puisque le verbe est dans le présent on peut en déduire qu'il s'agit des années 1890-1892, celles de la publication de son œuvre.

Vulvoz

Il y a un article dans le *Dictionnaire* de Rousset, tome VI, page 316 (PDF 326).

La **prévôté** de Vulvoz ou plutôt de la Côte Saint-Georges, continue d'appartenir à la famille des MILLET, qui la reçut, nous l'avons dit, de l'abbé de Saint-Claude.³⁴¹

Suit l'historique de quelques membres de la famille MILLET.

³³⁷ Ici Dom Benoît a inséré un renvoi traitant des Landes. Voir l'article sur les Landes.

³³⁸ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2217, page 450 (455 en PDF)

³³⁹ Cote 2H745 aux AD du Jura, second article (image 1213 dans la transcription Reverchon)

³⁴⁰ Rousset, tome 1, page B-266 (PDF 276)

³⁴¹ Dom Benoît, tome II, paragraphe 2300, page 486 (PDF 491)

Le cas particulier cité plus haut

En faisant des recherches afin de relier les REVERCHON FORT HOMME de Bois d'Amont aux REVERCHON de La Mouille, j'ai fait ce constat pour les demeures de Pierre REVERCHON FORT HOMME, époux de Louise RUFFET :

C'est écrit dans divers documents que Pierre (celui que je crois être l'époux de Louise RUFFET) était de :

(1) Morez

(2) La Mouille

(3) la paroisse de Longchaumois où il est inhumé en 1692.

Alors jusqu'en 1742, (1) Morez-le-Haut appartenait à la (3) paroisse de Longchaumois (et Morez-le-Bas à celle de Morbier) et jusqu'en 1776 (1) Morez faisait partie de la communauté de (2) La Mouille.

Je pense donc que Pierre REVERCHON FORT HOMME et Louise RUFFET BON CORPS habitait probablement (1) Morez-le-Haut, communauté de (2) La Mouille, dans (3) la paroisse de Longchaumois.

Aussi Morez et Les Rousses faisant partie de la même communauté jusqu'en 1725, ce n'est pas surprenant que le couple aille aux Rousses pour le baptême d'un enfant et à Morbier, dont faisait partie Morez-le-Bas, pour quatre autres enfants.

Sources

Archives Départementales du Jura, *Nouveau guide du généalogiste et du biographe dans le Jura*, (Montmorot, 1999).

Archives Départementales du Jura, sous-série 2H, archives de l'Abbaye de Saint-Claude.

Archives Municipales de Saint-Claude, Grand Terrier de Saint-Claude, cote II 15.

Benoît, Paul (Dom) *Histoire de l'Abbaye et de la terre de St Claude*, Tomes I et II, Imprimerie de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés, Montreuil-sur-Mer, 1890 (tome I) et 1892 (tome II).

Berthet, Marc, Abbé, *Les Rousses : Etude historique, économique et sociale* (Société d'Emulation du Jura, 1988). L'édition citée par l'abbé Bono est celle imprimée à Lons-le-Saunier par l'Imprimerie Declume en 1963.

Boivin, Jean-Luc, *Longchaumois, Un village du Haut-Jura au XIXe siècle* (Editions Arts et Littérature – 39000 Lons-le-Saunier, 2000).

Bono, Francis, *Histoire et mémoire d'un village du Haut-Jura, Bois-d'Amont* (Juin 1990, ISBN 2-9504747-0-5).

C.D.I.P., *Dictionnaire des toponymes de France* (logiciel de données géographiques © IGN 2004).

Duby, Georges, et Armand Wallon, editeurs, *Histoire de la France rurale, tome I – la formation des campagnes françaises des origines au XIV^e siècle* (Editions du Seuil, 1975) ISBN 2-02-004267-3

Ferroul-Montgaillard, Abbé, *Histoire de L'Abbaye de St-Claude depuis sa fondation jusqu'à son érection en évêché*, Imprimerie et Lithographie de Frédéric Gauthier (Lons-le-Saunier, 1855). Téléchargeable depuis le site Gallica de la Bibliothèque Nationale de France.

Genoudet, *Historique de Morez* (Imprimerie La Biennoise, Morez, 1983).

Jacquenot, Alain, *La Population de la Franche-Comté à la veille de la Guerre de Dix Ans – La Montre d'armes de 1632*, Tome III : Le Sud de la province (Simographic, Morteau, 2018). ISBN 978-2-7466-7477-6.

Littré, Emile, *Dictionnaire Le Littré*, logiciel © 2008 TitCouille (titcouille.mandriva@gmail.com).

Rousset, Alphonse, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département – Département du Jura* (1853-1858), tomes 1 à 6 numérisés par Google. Les liens sont donnés sur le site Internet G2HJ.

